



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Communauté des communes
du PAYS DIOIS

20
22

SOMMAIRE

| | | | |
|----------------------------------|----|---|----|
| TERRITOIRE..... | 3 | PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL | 36 |
| COMPÉTENCES..... | 4 | ABATTOIR INTERCOMMUNAL..... | 38 |
| INSTANCES | 5 | DOMAINE DU MARTOURET..... | 39 |
| COMMISSIONS et COMITÉS..... | 6 | RIVIÈRES et GEMAPI..... | 40 |
| SERVICES ET EFFECTIFS..... | 7 | PLANIFICATION | 41 |
| BUDGET | 8 | ZÉRO DÉCHET | 43 |
| PÔLE ADMINISTRATIF | 11 | SPANC | 48 |
| ENFANCE - JEUNESSE | 13 | EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF..... | 50 |
| SANTÉ - SOCIAL..... | 19 | SERVICE D'INSTRUCTION MUTUALISÉ..... | 53 |
| TOURISME..... | 21 | SERVICES AUX COMMUNES..... | 55 |
| DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | 23 | NATURA 2000 | 57 |
| PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT..... | 25 | AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE | 60 |
| TRANSITION ÉNERGÉTIQUE..... | 31 | PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES..... | 61 |
| AGRICULTURE - FORÊT..... | 34 | | |



Budget global de la thématique
(Fonctionnement + Investissement)



Part de l'investissement



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes établit un rapport annuel retraçant les actions et projets menés au cours de l'année écoulée. Il présente son territoire, ses communes membres, ses élus, ses compétences....



TERRITOIRE

La Communauté des Communes du Diois (CCD) est située aux Sources de la Drôme, au pied du massif du Vercors. Le territoire bénéficie de la diversité biologique et climatique d'un territoire de transition entre Préalpes et Provence. L'intercommunalité regroupe 50 communes.



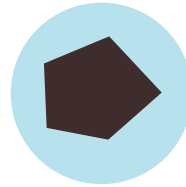
50 communes rurales



4 465 emplois
(source INSEE 2023)



12 221 habitants
(source INSEE 2023)

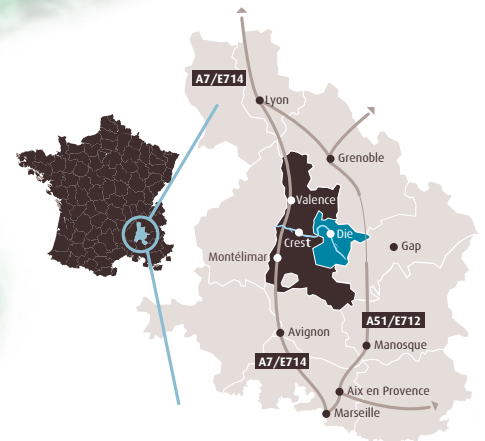
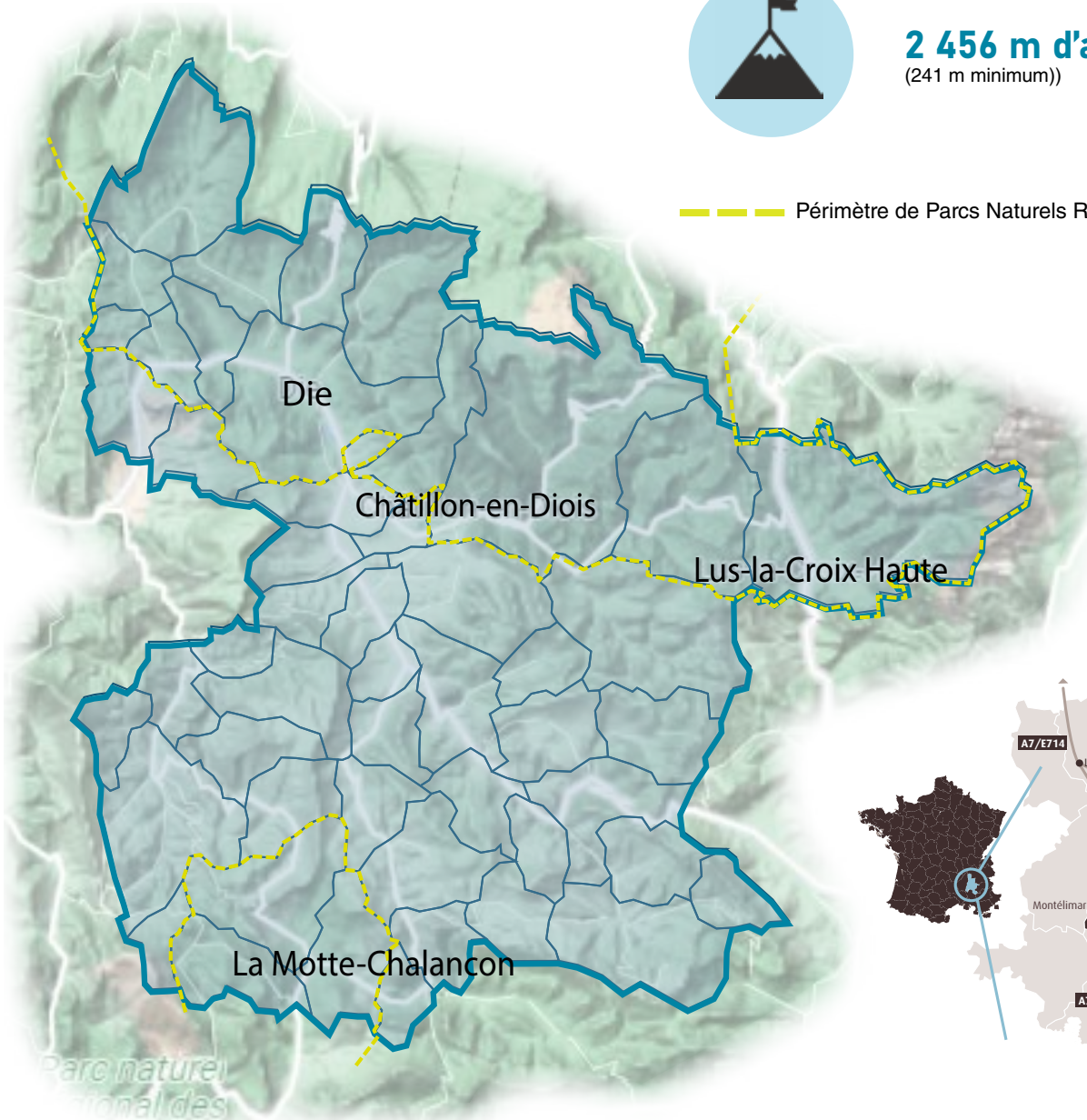


1 200 km²



2 456 m d'altitude
(241 m minimum)

--- Périmètre de Parcs Naturels Régionaux





COMPÉTENCES

La Communauté des Communes du Diois a été créée en 2000. Elle succède au District Rural de Développement du Diois (1995) et au Syndicat d'Aménagement du Diois (1974).

Au 1^{er} Janvier 2022, elle assume, statutairement, trois grands ensembles de compétences. Les compétences de la Communauté des Communes ont été mises en conformité avec la loi NOTRe de 2016.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE**
Élaboration du PLUi et gestion des documents d'urbanisme communaux
- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROMOTION TOURISTIQUE**
Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, accompagnement d'entreprises et promotion du tourisme dont la création d'un office de Tourisme
- **GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS**
Collecte et valorisation des déchets ménagers, Gestion des aires de tri et de réemploi, animation et prévention pour réduire les déchets
- **GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**
Aménagement, entretien et gestion des aires
- **GEMAPI**
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- **POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE**
Élaboration, coordination et animation d'un PLH (Programme Local de l'Habitat), d'un PIG (Programme d'intérêt général), d'Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou de tout autre procédure ou programme en matière de logement
- **ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**
Politique enfance-Jeunesse : crèches, accueils de loisirs et espace social
- **GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS ET ÉQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**
Participation au Théâtre et à l'informatique des écoles
- **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

POUR EN SAVOIR + :
Les statuts et les définitions de l'intérêt communautaire sont consultables en ligne : www.paysdiois.fr

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- **COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES**
Fibre à l'habitant, accompagnement des communes pour le développement de la téléphonie mobile
- **SERVICES PUBLICS LOCAUX**
Abattoir du Diois
- **CONSTITUTION ET GESTION DE RÉSERVE FONCIÈRE**
Domaine du Martouret
- **SOUTIEN À LA SECTION SPORT-NATURE DU LYCÉE DU DIOIS ET À LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU DIOIS.**

MODIFICATIONS STATUTAIRES EN 2023

Compte-tenu du fait que plusieurs libellés ne sont plus à jour dans les statuts intercommunaux suite notamment aux évolutions successives de la loi, une révision des statuts est proposée au conseil du 23 février 2023. Elle comporte aussi deux autres propositions : la modification de l'intérêt communautaire du volet social pour intégrer un travail sur la possible création d'un Centre Intercommunale d'Action Sociale et l'autre pour la prise d'une compétence supplémentaire pour participation à une convention France Services.

MUTUALISATION

La Communauté des Communes du Diois gère également 4 services mutualisés et 1 outil commun :

- **Service d'Instruction Mutualisé des autorisations d'urbanisme (SIM)**
- **Service Intercommunal de SEcrétariat de MAirie (SISEMA)**
- **Natura 2000**
- **Eau-Assainissement : contrat de progrès et préfiguration du transfert de la compétence**
- **Système d'Information Géographique Intercommunal (SIG)**





INSTANCES

Deux instances décisionnelles portent les décisions par délibérations de la Communauté des Communes du Diois.

Le 23 Juillet 2020, le président et les vices-président.e.s ont été élu.e.s par le conseil communautaire.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Par arrêté n° 2016006-0018 du 6 janvier 2016, la répartition de droit commun s'applique. Les délégués sont répartis de la manière suivante :

- **20 délégués pour la commune de Die**
- **2 délégués pour les communes de Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Solaure-en-Diois, Menglon et Luc-en-Diois**
- **1 délégué (plus un suppléant) pour toutes les autres communes.**

Ainsi **74 délégués** composent le conseil communautaire.

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau est constitué des membres de l'exécutif (président et vice-président.e.s) et de 11 autres délégués élus par le conseil communautaire.

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau et le Président peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Ainsi **22 délégués** composent le bureau communautaire.

L'EXÉCUTIF



Alain MATHERON
Président
Budget - Éducation - Santé
Alimentation - Mobilité et
Services Publics

1^{er} adjoint
LUS-LA-CROIX-HAUTE



Olivier TOURENG
1^{er} vice-président
Planification et Urbanisme
Foncier des ZA
Mutualisation et Personnel

Maire de BOULC



Isabelle BIZOUARD
2^{ème} vice-présidente
Économie, Commerces
et Artisanat - LEADER
Santé et Mobilité

Maire de DIE



Jean-Pierre ROUIT
3^{ème} vice-président
Déchets et réemploi
Tourisme

Maire de RECOUBEAU-JANSAC



Anne-Line GUIRONNET
4^{ème} vice-présidente
Budget

Maire de ROMEYER



Pascal BAUDIN
5^{ème} vice-président
Eau et Assainissement
Rivières

Maire de BELLEGARDE-EN-DIOIS



Dominique VINAY
6^{ème} vice-présidente
Agriculture et Forêt
Alimentation

Maire de PONTAIX

jusqu'en octobre 2022



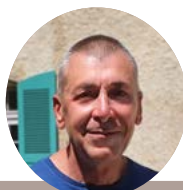
Joël BOEYAERT
7^{ème} vice-président
Jeunesse - Centre social
Vieillesse - Social -
Agriculture et Forêt

Maire de AUCELON



Valérie JOUBERT
8^{ème} vice-présidente
Petite-enfance et Enfance

Maire de POYOLS



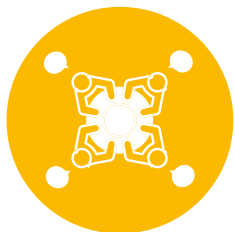
Christian REY
9^{ème} vice-président
Fibre - Bâtiments
Abattoir

Conseiller municipal de DIE



Catherine PELLINI
10^{ème} vice-présidente
Natura 2000 - Culture -
Énergie - Rénovation habitat
Parcs régionaux - Éducation

Maire de SAINT ROMAN



COMMISSIONS et COMITÉS

Les commissions couvrent les compétences exercées par la collectivité mais également des champs plus large comme la santé, les perspectives comme l'énergie. Elles réunissent régulièrement les délégués et sont ouvertes aux élus municipaux (sauf finances).

Les commissions sont un espace de travail et de concertation ouvertes à tous les élus municipaux. Cette organisation permet une participation plus large des élus en amont des assemblées communautaires. Les orientations fixées lors des commissions facilitent la prise de décision.

COMMISSIONS

- **ABATTOIR (DSP)** ⇨ Christian REY
- **ACCESSIBILITÉ** ⇨ Christian REY
- **AGRICULTURE / FORÊT** ⇨ Joël BOEYAERT depuis oct 2022
- **EAU - ASSAINISSEMENT - RIVIÈRES - SPANC** ⇨ Pascal BAUDIN
- **ÉCONOMIE** ⇨ Isabelle BIZOUARD
- **ÉNERGIE** ⇨ Catherine PELLINI
- **PETITE-ENFANCE - ENFANCE** ⇨ Valérie JOUBERT
- **NUMÉRIQUE** ⇨ Christian REY
- **FINANCES** ⇨ Alain MATHERON / Anne-Line GUIRONNET
- **JEUNESSE - CENTRE SOCIAL** ⇨ Joël BOEYAERT
- **LOGEMENT** ⇨ Joël BOEYAERT
- **MOBILITÉ** ⇨ Alain MATHERON / Isabelle BIZOUARD
- **MUTUALISATION** ⇨ Olivier TOURENG
- **PLANIFICATION (PLUI)** ⇨ Olivier TOURENG
- **SANTÉ** ⇨ Alain MATHERON / Isabelle BIZOUARD
- **SOCIAL** ⇨ Alain MATHERON
- **TOURISME** ⇨ Jean-Pierre ROUIT
- **ZÉRO DÉCHET** ⇨ Jean-Pierre ROUIT



COMITÉS DE PILOTAGE

Les comités de pilotage regroupent élus, techniciens de la CCD et partenaires institutionnels ou associatifs.

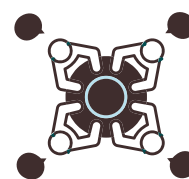
- **COMITÉ LEADER** ⇨ Isabelle BIZOUARD
- **COMITÉ DE SUIVI DU SIM** ⇨ Olivier TOURENG
- **3 COMITÉS DE PILOTAGE NATURA 2000** ⇨ Catherine PELLINI
- **COMITÉ ENFANCE** ⇨ Valérie JOUBERT
- **COMITÉ JEUNESSE** ⇨ Joël BOEYAERT
- **COMITÉ DE SUIVI DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ** ⇨ Alain MATHERON / Isabelle BIZOUARD
- **COMITÉ PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL** ⇨ Alain MATHERON depuis oct 2022



172 délibérations
(bureau et conseil)



7 conseils
11 bureaux



19 commissions
8 comités



SERVICES ET EFFECTIFS

LES AGENTS AU SERVICE DES USAGERS

Au 1^{er} janvier 2023, pour mettre en œuvre les compétences et les actions de la collectivité, l'équipe politique s'appuie sur une équipe technique et administrative de 50 agents (46,85 équivalents temps plein – ETP) dont :

- **38 AGENTS TITULAIRES** (34 ETP)
- **12 AGENTS CONTRACTUELS** (11,63 ETP).

Au 1^{er} janvier 2023, 5 recrutements sont en cours pour l'animation Natura 2000, l'animation et le développement économique, un chauffeur au service zéro déchet, l'animation prévention déchet et un poste de coordination d'économie circulaire.

ORGANISATION DES SERVICES

Directeur des services : Olivier Fortin

Vice-Président en charge du personnel : Olivier Toureng

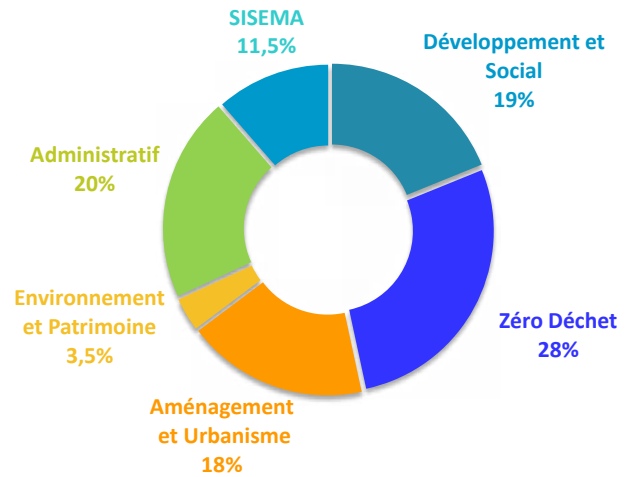
Les services de la Communauté des Communes du Diois sont organisés en 5 pôles :

- **Le pôle Zéro Déchet** (13 agents)
- **Le pôle support administratif avec le SISEMA (service mutualisé du secrétariat de mairie)** (16 agents)
- **Le pôle Développement et social** (10 agents)
- **Le pôle aménagement et urbanisme** (9 agents)
- **Le pôle Environnement et Patrimoine** (2 agents)

POUR EN SAVOIR + :
L'organigramme des services est consultable en ligne : www.paysdiois.fr



RÉPARTITION PAR SERVICE



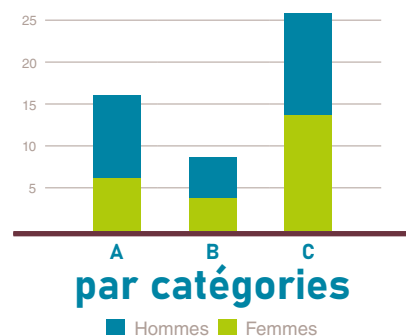
▲ Effectifs par pôle avec détail SISEMA en % ETP

RESSOURCES HUMAINES

Durant l'année 2022, pour remplacer les agents et/ou pour étoffer les services, 7 agents ont rejoint la CCD :

- 1 chargée de mission Alimentation,
- 1 chauffeur au service Zéro déchet,
- 2 assistantes administratives Assemblées/marchés et Enfance/SISEMA
 - 1 secrétaire de mairie
 - 1 instructrice autorisation droit du sol
 - 1 chargé de mission Mobilité

En 2022, 3 agents ont été nommés stagiaires.





BUDGET

En 2022, le budget de la Communauté des Communes se compose d'un **budget principal** et de **6 budgets annexes** (SPANC, Abattoir, Réseau de chaleur et les ZA de Die, Luc-en-Diois et Châtillon-en-Diois).

LE CONTEXTE

Les budgets 2022 ont été adoptés au conseil communautaire du 7 avril 2022. D'un montant de **9 412 000 € en investissement** et de **9 417 560 € en fonctionnement**, le budget principal permet de financer les charges de gestion, les charges de personnel, les subventions versées, les reversements aux communes en Fonctionnement, ainsi que les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en Investissement. La CCD dispose d'une comptabilité analytique permettant une présentation du budget par services.

La réalisation du Budget s'inscrit dans un renforcement de l'ingénierie interne (technicien, études, diagnostic...) avec le déploiement de nouvelles missions structurant les nouvelles orientations du mandat. En parallèle, les investissements de la collectivité sont marqués par une forte activité de réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), avec des opérations structurantes telles que le Pôle Petite Enfance à Die, l'aire de tri et de réemploi de Die, les travaux de l'abattoir, les travaux de sécurisation des via ferrata. En 2022, les recettes intercommunales sont bien orientées dans un contexte fragile : dynamique de TVA (+6%), recettes revente matières valorisables (cartons, verres, métal), revalorisation des bases foncières par l'Etat (+3.8%)

Ce contexte n'invalide pas pour autant la recherche d'un équilibre budgétaire structurel au regard des charges nouvelles assumées par la CCD et d'un programme pluriannuel d'investissement ambitieux pour le mandat.

LES CHIFFRES DU BUDGET 2022

• Le fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement, sont constatées à **7 457 K€**. Les produits de fiscalité s'élèvent à **5 251 K€**, soit 70,9 % de ces recettes. Une partie de la fiscalité est reversée aux communes, aux syndicats de rivières et à l'EPIC office de tourisme, pour un montant de **1 496 K€**. Les dotations de l'Etat et les subventions s'élèvent à **1 562 K€**, soit 21 % de ces recettes.

Les dépenses réelles de fonctionnement, s'élèvent à **6 571 K€**. Les charges de personnel sont constatées à hauteur de **2 288 K€**, soit 34,8 % de ces dépenses. Les charges courantes des services s'établissent à **1 072 K€**, soit 16,3%. Les subventions et participations sont constatées à **1 599 K€**, soit 24,3%. Les autres charges sont constituées des charges exceptionnelles, des frais financiers et de la fiscalité reversée.

La section de fonctionnement dégage une épargne brute de **887 K€**. Le remboursement du capital de la dette est constaté à hauteur de 333 K€, il en résulte une épargne nette de 553 K€ dégagé sur l'exercice pour financer les projets et les investissements de la collectivité.

• Financement des Investissements :

Les dépenses d'équipement (hors remboursement en capital de la dette) sont constatées à 3 592 K€.

Les ressources propres d'investissement s'élèvent à 1 713 K€, hors recours à l'emprunt :

- Subventions (676 K€),
- FCTVA (409 K€),
- Virement de la section de fonctionnement (424 K€),
- Remboursement des avances consenties pour les travaux des Budgets annexes (204 K€).

Pour assurer l'équilibre de la section d'investissement, les dotations aux amortissements (460 K€) couvrent le remboursement en capital de la dette (333 K€). Un emprunt long terme est souscrit sur 20 ans pour un montant de 1 640 K€. Un prêt relais d'un montant de 1 022 K€ est souscrit pour 24 mois le temps d'encaisser les subventions d'équipement du programme de l'aire de tri de Die. L'excédent d'investissement constaté est de 387 K€.

| | |
|---|-----------------|
| - Dépenses d'équipement : | - 3 592 K€ |
| + Ressources propres d'investissement : | + 1 713 K€ |
| + Dotations aux amortissements : | + 460 K€ |
| - Couverture remb. Capital dette : | - 333 K€ |
| + Emprunt long terme : | + 1 640 K€ |
| + Prêt relais 24 mois | + 1 022 K€ |
| - Déficit d'investissement antérieur : | - 523 K€ |
| = Excédent d'investissement constaté : | + 387 K€ |

• La fiscalité

Les produits de la fiscalité directe sont constitués des taxes pour lesquels la CCD dispose d'un pouvoir de taux. Le conseil communautaire vote chaque année les taux d'impositions :

- Taxe d'habitation (TH) : les occupants de logements au 1^{er} janvier
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : les propriétaires de biens immobiliers (usage professionnel ou d'habitation), hors bâtiments agricoles,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)¹ : les propriétaires de terrains, notamment agricoles
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : les entreprises et les personnes physiques qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée, hors exploitants agricoles et activités exonérées.

La CCD exerce la compétence statutaire obligatoire de gestion des Ordures ménagères. Pour financer ce service, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est également votée chaque année. La TEOM est une taxe annexe à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est établie d'après le revenu net servant de base à la taxe foncière.

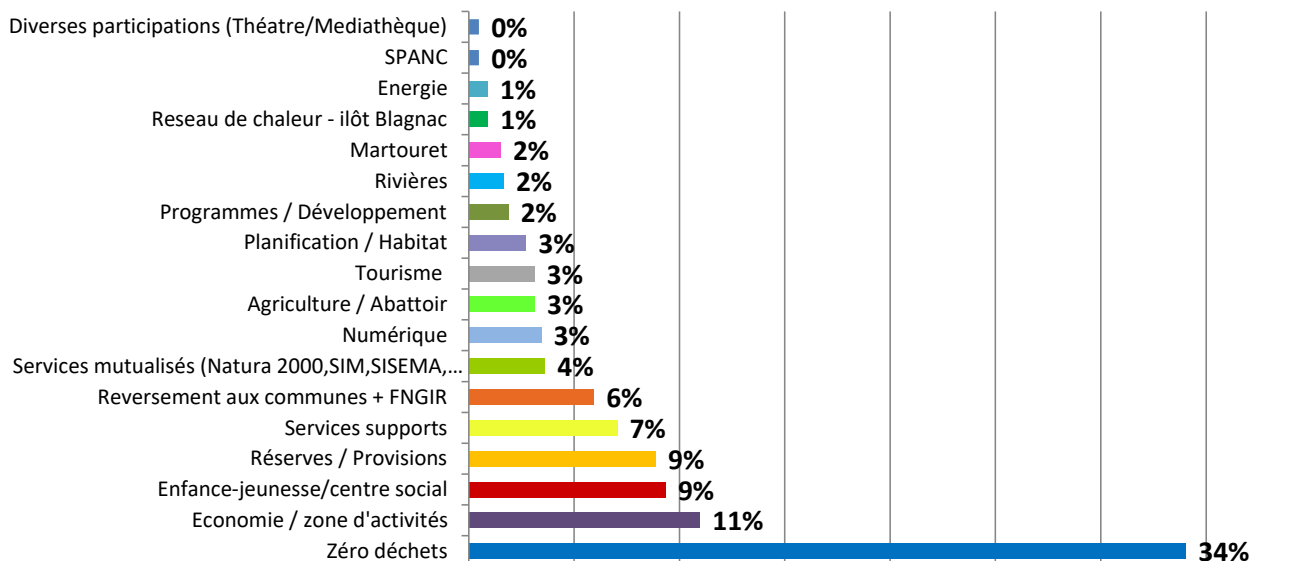
Les taux d'imposition sont reconduits en 2022.

| | 2021 | 2022 |
|--|---------|----------------|
| Taxe d'habitation | 5,50 % | 5,50 % |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 3,98 % | 3,98 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 14,40 % | 14,40 % |
| Cotisation foncière des entreprises | 25,45 % | 25,45 % |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères | 12,40 % | 12,40 % |

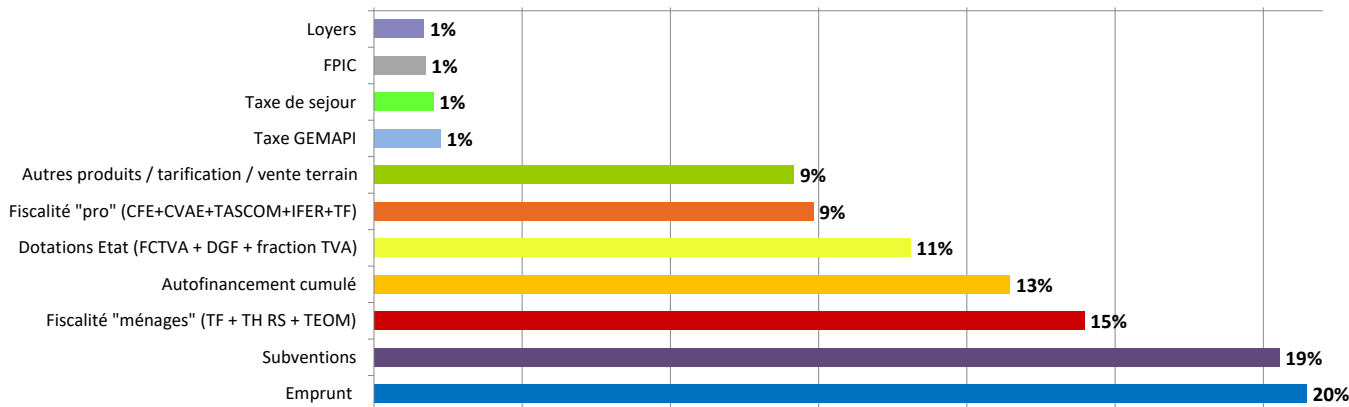
1 dont taxe additionnelle

• **Une vue budgétaire analytique par services**

VUE D'ENSEMBLE DES DÉPENSES INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT DE TOUS LES BUDGETS 2022

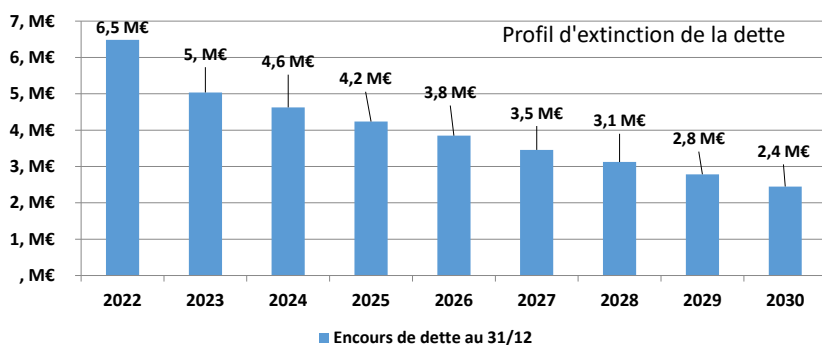


VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT DE TOUS LES BUDGETS 2022

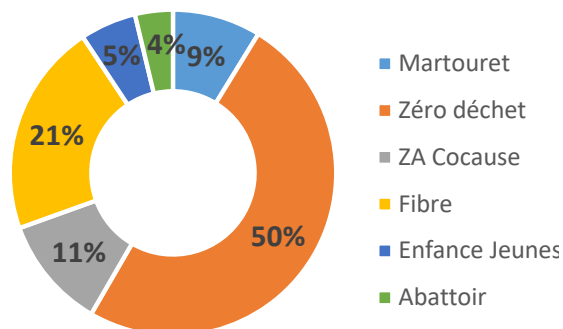


• **L'endettement**

Le remboursement de l'annuité de la dette¹ est de 333 K€ en 2022, dont 21% imputable au déploiement de la fibre. L'ensemble des emprunts est contracté en taux fixe, sans risque de volatilité. L'encours de dette s'élève à 6 486 K€ au 31/12/2022, soit 537€ par habitant. Un prêt relais de 1 022K€ est constaté, lequel sera remboursé intégralement au cours de l'exercice 2023.



Encours de dette par activités



¹ Remboursement des Intérêts et du capital de la dette

• Les orientations 2023 en Fonctionnement :

L'élaboration du budget 2023 s'inscrit dans un contexte inflationniste ayant des incidences notamment sur les postes carburants et électricité. Les nouvelles orientations du mandat (alimentation, mobilité, économie circulaire, emploi, logement...) se traduisent dans le budget par un renforcement de l'ingénierie et des charges de gestion associées (prestations, diagnostic, appels à projets Plan alimentaire territorial...)

Le soutien aux structures petites enfance associatives se traduit par un développement du service et la fourniture de couches et des repas sur 3 structures.

Les orientations 2023 traduisent également la volonté d'adapter les services existants aux enjeux du territoire (Enfance jeunesse, bâtiments, SISEMA).

• Les orientations 2023 en Investissement :

Le Plan Pluriannuel d'investissements (PPI) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques communautaires. Les opérations inscrites en PPI répondent à des principes et des valeurs communes :

- Une exigence de proximité et de solidarité territoriale,
- Une adaptation des politiques publiques aux spécificités d'un territoire rural peu dense,
- Le renforcement de l'attractivité économique du territoire,
- La préservation des équilibres écologiques et naturelles.

La réalisation de ces investissements s'inscrit dans la mise en œuvre du projet politique de territoire et des compétences exercées par la CCD. Ces opérations peuvent être regroupées par champ d'intervention. En 2022, les orientations budgétaires proposées en Investissement s'inscrivent dans la programmation pluriannuelle 2022-2026 en cours pour un montant de **17 516 013 €**. Les orientations 2023 de la PPI se déclinent comme suit :

➤ Terminer le cycle d'investissement du début du mandat :

- Plan quinquennal 2018-2022 sur le site du Martouret - tranche 4 (réseaux séparatifs),
- Travaux en cours du programme de l'Aire de tri et de réemploi de Die,
- Travaux du réaménagement du siège CCD : salle de réunion en rez-de-chaussée, changement chaudière à fioul
- Travaux d'aménagement de l'ancienne cure de Saint Nazaire le désert en crèche,

➤ Élaboration du PLUI et documents d'urbanisme communaux

➤ Renouveler et améliorer le patrimoine existant :

- Entretien / amélioration des bâtiments intercommunaux – chaque année
- Renouvellement équipements du pôle « zéro déchet » – programme pluriannuel
- Informatisation des écoles

➤ Soutien financier :

- Prise de participation SCIC énergie (Dwatts),
- Aide Immobilier d'entreprises et aides aux vitrines,

➤ Aménager le territoire :

- Contribution à la tranche 2 du déploiement de la fibre (lissage sur 5 ans),
- Nouveau plan quinquennal 2022-2026 sur le site du Martouret,
- Programme d'actions d'une Opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH) et Renouvellement urbain (RU),

- Opération d'aménagement de la zone Nord de la Zone d'activité économique (ZAE) Cocause à Die (Budget annexe),

➤ Projeter les futures tranches de travaux :

- Maitrise d'œuvre pour un programme d'aménagement de l'espace cuisine de la crèche de Châtillon-en-Diois,
- Acquisition foncière et maitrise d'œuvre pour un programme d'aménagement d'une recyclerie à Die,
- Maitrise d'œuvre pour un programme de travaux sur l'abattoir,

POUR EN SAVOIR + :
Le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire et les éléments budgétaires (Comptes administratifs, Budgets prévisionnels) sont disponibles sur www.paysdiois.fr

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE en CHIFFRES

Les opérations comptables du budget ont représenté en 2022 :

- 2 004 mandats de dépenses émis,
- 739 titres de recettes émis,
- 85 mandats d'annulation,
- 28 titres d'annulation,
- 1324 engagements en dépenses
- 557 engagements en recettes,



PÔLE ADMINISTRATIF

Le pôle Ressources administratives regroupe les services supports de la collectivité, ainsi que le service intercommunal de secrétariat de mairie (SISEMA). Le pôle est structuré pour fiabiliser les procédures et le cadre réglementaire des politiques publiques menées par la CCD et venir en appui et en ingénierie des autres services.

Responsable du pôle : Thomas COSTE



2004 mandats
739 titres



4 884 personnes
accueillies



24 570 visites sur
le site internet



1131896 €



438 587€



13 agents
(12,3 ETP)

LES MISSIONS

• Gestion des ressources humaines :

Gestion de la carrière des agents, appui au recrutement, suivi plan de formation, temps de travail et politique salariale

• Gestion comptable et régie de recettes :

Traitement des factures, gestion des titres de recettes, appui au référent administratif (gestion des bons de commande, relations fournisseurs, suivi budgétaire...)

• Gestion de la Commande publique :

Appui, définition du besoin, gestion des procédures de mise en concurrence, rédaction des marchés publics, notification et gestion de l'exécution administrative des marchés,

• Gestion des assemblées :

Gestion administrative et réglementaire des assemblées délibérantes (Conseil et bureau communautaire), rédaction des délibérations

• Communication :

Appui aux services pour concevoir les outils de communication (affiches, flyers, visuels...) et les diffuser (site internet, Facebook, presses locales), gestion du magazine intercommunal (INTERCOM)

• Accueil :

Gestion réservation salles de réunion, appui aux services (délivrance cartes d'accès aux aires de tri, gestion flux permanence partenaires extérieurs, enregistrement des factures)

Le **Service intercommunal de secrétariat de mairie (SISEMA)** est un service mutualisé créé pour répondre aux besoins des communes adhérentes de remplacement et de renfort administratif (voir page 55)

Le Pôle Administratif (hors SISEMA) se compose comme suit :

- ✓ Thomas COSTE : responsable du pôle et gestion des finances
- ✓ Isabelle ALLEMAND : communication
- ✓ Sylvie BEAU : accueil
- ✓ Rachel COURTHIAL : gestion des assemblées et délibérations
- ✓ Audrey DE CAMPOS : comptabilité et régie de la taxe de séjour
- ✓ Rémi MARUEJOLS : commande publique, conventions et assurances
- ✓ Marie-Laure POUJOL : ressources humaines et suivi des subventions
- ✓ Mélodine POVEDA : assistante ressources humaines

ACTIVITÉS 2022

• Gestion des ressources humaines :

Forte activité due au recrutement et au renforcement de l'ingénierie de la collectivité. La CCD a franchi le seuil des 50 agents au 1^{er} janvier 2022. Cela a pour corollaire la mise en place en interne d'une instance collégiale élus/agents pour émettre des avis sur les projets collectifs de la collectivité en matière de gestion du personnel et d'organisation des services, dénommée Comité Sociale Territorial (CST). Cela s'est traduit pour le service Ressources humaines par l'accompagnement des élus, l'organisation des élections et la préfiguration de l'instance.

• Comptabilité :

2022 aura été marqué par l'instauration de relations partenariales avec le Service de gestion comptable (SGC) de Crest. La fermeture de la trésorerie de Die induit de nouvelles modalités de travail avec la DGFIP. Le Budget Réseau de chaleur dispose d'une section d'exploitation avec la mise en chauffe de l'îlot Blagnac à Die.

• Commande publique :

Attribution des marchés de travaux du plateau sportif du Martouret, études OPAH, suivi de l'exécution des programmes en cours (Aire de tri de Die, abattoir...), reprise de certaines missions du technicien Bâtiment à titre transitoire,

• Communication :

Le service a accompagné particulièrement les nouvelles thématiques comme le Projet Alimentaire Territorial. Les sollicitations s'intensifient avec la montée des travaux participatifs, élus, habitants, partenaires associatifs.

• Gestion des assemblées :

Mise en œuvre de la réforme sur la publicité des actes administratifs en juillet 2022, mise à jour de la procédure de confection des registres intercommunaux

En 2022, le siège social de la CCD a fait peau neuve avec le remplacement de la chaudière à fuel par une chaudière à granulés. De nouvelles salles en rez de chaussée permettent un accueil du public de qualité.



▲ Le nouveau sas d'accueil du siège de la CCD

PERSPECTIVES 2023

Pour le service commande publique, attribution des marchés de travaux de l'aménagement de la tranche Nord de la zone d'activité économique de Die, travaux pour améliorer les conditions d'accueil de l'abattoir, attribution des marchés de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace cuisine de la crèche de Châtillon-en-Diois et du programme de réaménagement de la recyclerie de Die, suivi de l'exécution des programmes en cours,

Pour le service communication, accompagnement des services et des élus dans leurs actions (lettres du PLUi, flyers, appui conférence presse...). Accompagner la démarche PLUi avec l'étape PADD en 2023, contribuer aux enjeux d'une administration dématérialisée via le site internet de la collectivité,

Pour le service ressources humaines, la mise en place d'un Comité social technique (CST) en 2022 se prolonge en 2023 par l'installation et la formation de ses membres et l'animation de celle-ci.

Pour le secrétariat mutualisé, s'assurer de la bonne intégration des secrétaires nouvellement recrutées dans les mairies en s'appuyant sur le temps de coordination et de tutorat du poste de coordinatrice, nouvellement créé. Planifier et assurer les renforts administratifs auprès des communes volontaires.

Pour la gestion comptable, mise en place d'un suivi physique de l'inventaire avec l'utilisation d'étiquette d'inventaire.



ENFANCE - JEUNESSE

Depuis 2007, la Communauté des Communes du Diois a pris la compétence Enfance-Jeunesse. En lien avec les structures associatives du territoire et les élus, une politique d'accueil des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans est organisée sur l'ensemble du territoire.

Élus référents : Valérie JOUBERT (Enfance-Petite-Enfance) et Joël BOEYAERT (Jeunesse)

Coordonnatrice Enfance/Jeunesse/Centre Social : Anouk AVONS

Animatrice Relais Petite Enfance : Christèle ARNAUD-RIBES

Assistante Administrative : Emeraude HODENCQ



**35 assistantes
maternelles
pour 115 places**
2 MAM
Maisons d'Assistantes
Maternelles



**93 places en
structures collectives**
6 crèches



5 accueils de loisirs
1 espace jeune
1 relais petite enfance
1 Lieu accueil enfants/
parents

€ 1500 046 €



831 218 €



3 agents
(1,8 ETP)

• LES MISSIONS DE LA CCD

Dans le cadre de ses compétences, la communauté de communes du Diois a la charge de :

- **L'élaboration, animation et contractualisation de procédures type « contrat enfance »**
- **La construction, gestion et entretien des multi-accueils, micro-crèches et Accueils de Loisirs Sans Hébergements agréés (ALSH) extrascolaires et périscolaires du mercredi et inscrits dans les dispositifs de développement social contractuel (contrat enfance jeunesse)**
- **La gestion de tout autre dispositif d'accueil collectif de la petite enfance**
- **La gestion du Relais Petite Enfance (RPE ex-RAM)**
- **La gestion déléguée du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)**

En pratique, le RPE est un service de la Communauté de Communes du Diois, géré en direct par un agent intercommunal.

Une coordinatrice Enfance-Jeunesse fait le lien entre les élus de l'intercommunalité et les acteurs associatifs du territoire pour mettre en œuvre la politique enfance-jeunesse.

En 2022, une assistante administrative a été recrutée en appui à l'animatrice du RPE et à la coordination des actions enfance-jeunesse

• LES MISSIONS DES ASSOCIATIONS

La gestion des multi-accueils, micro-crèches et accueils de loisirs, du lieu d'accueil enfant parent (LAEP) du territoire, de l'Espace Jeune, de l'Accompagnement Parentalité est assurée par des associations avec qui la CCD passe une convention de partenariat et de financement. La CCD coordonne avec ces associations la politique enfance jeunesse pour le meilleur service aux familles.

• LES FINANCEMENTS

La CAF, la MSA et le Département de la Drôme sont les principaux financeurs de la politique enfance-jeunesse aussi bien en fonctionnement qu'en investissement sur les locaux.

En 2022, c'est aussi plusieurs années d'échanges et de recherches de partenariat qui aboutissent avec en septembre les premiers repas fabriqués à l'ESAT de Recoubeau-Jansac et livrés dans les structures de Châtillon-en-Diois et Luc-en-Diois grâce à un véhicule électrique sans permis. Les salariés de l'ESAT et des 4 Jeux Dye, en charge de la confection des repas, ont été formés pour proposer des repas adaptés aux très jeunes enfants.



PETITE ENFANCE 0-6 ans

Au 1/09/2022 : 3 multi-accueils (48 places), 3 micro-crèches (34 places), 1 RPE, 1 LAEP.

Au total, les structures associatives et la CCD emploient 40 ETP pour les actions petite-enfance.

Taux d'offre 2020 : 69,9 % Diois (63,4% Drôme) (nb de places de « garde d'enfant » pour 100 enfants de 0-3ans)

L'année 2022 fut riche en concrétisation de travaux et démarches lancées depuis de nombreuses années avec la réception des travaux du Pôle enfance à Die et la fourniture des couches et des repas dans les crèches.

Le pôle Enfance de Die a ouvert ses portes en septembre 2022. C'est ainsi une structure entièrement rénovée qui accueille 34 enfants aux 4 Jeux Dye (22 places avant travaux) et propose les repas avec une préparation sur site. Le bâtiment accueille également une salle d'activités modulable pour le RPE et la crèche.

Une expérimentation sur **la fourniture de couches lavables** à la micro-crèche *Les Z'enfants d'abord* à Luc-en-Diois a été concluante. Les crèches de Châtillon-en-Diois, de Die, de Lus-la-Croix-Haute et Luc-en-Diois ont fait le choix de couches jetables avec critères écologiques. Les structures de Rémuzat/La Motte et de St Nazaire attendent les modifications de locaux pour se lancer dans cette démarche.

2022 a vu également le lancement des travaux de rénovation de la cure à St Nazaire-le-Désert. Cette maison accueillera, dès février 2023, la micro-crèche *Les P'tits du Désert*.

Pour poursuivre la mise en œuvre de **l'obligation de fourniture des repas dans les crèches**, il sera nécessaire de mettre aux normes les bâtiments pour accueillir les « cuisines satellite » à la crèche de Lus-la-Croix-Haute, de Rémuzat/La Motte-Chalancan et de Châtillon-en-Diois.



▲ **Le pôle Enfance, place du Mazel à Die, qui accueille le multi-accueil Les 4 Jeux Dye.**

La coordination accompagne également les associations gestionnaires de crèches dans leurs difficultés de recrutement particulièrement d'animateurs petite enfance et auxiliaire puériculture. Dans cet objectif, trois contrats d'apprentissage dans les crèches de Die, Châtillon-en-Diois et Luc-en-Diois ont été soutenus financièrement par la CCD.

Selon l'observatoire des besoins (compilation des « non – admission » en juin 2022) il manquerait 10 places d'accueils collectives et/ou individuelles sur l'ex-canton de Die principalement. L'évolution du nombre de place (+12) au multi-accueil *Les 4 Jeux Dye* équilibre désormais l'équation offre/besoin sur le territoire Diois.

Une étude RH a été conduite en concertation avec l'ensemble des crèches associatives pour tendre vers une « politique salariale harmonisée » suite à une loi revalorisant un des métiers en crèche.

La réforme des modes d'accueil, dite NORMA, a fait évoluer le code de la santé publique, il a fallu travailler aux adaptations dans les crèches : mise en place d'analyse de la pratique professionnelle, mise en place d'un référent santé et inclusion,...

Le comité de pilotage petite enfance s'est réuni trois fois et le réseau des crèches et du RPE quatre fois en 2022 pour traiter de l'ensemble de ces sujets.

ENFANCE 3-11 ans

5 ALSH extrascolaires (Die, Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Luc-en-Diois, La Motte-Chalancon)

Au total, les structures associatives emploient 8 ETP pour les actions enfance-accueils de loisirs.

UN NOUVEL ACCUEIL DE LOISIRS À LUC

Un nouvel accueil de loisirs sans hébergement a ouvert sur Luc-en-Diois à l'automne 2022 après un test d'une semaine cet été. Il est accueilli dans les nouveaux locaux de l'école. Il est géré par l'ESCDD et a permis la création de 2 emplois à temps partiel.

Cette nouvelle offre sur le secteur du Haut Diois émane des résultats de l'enquête menée par l'ESCDD confortée par celle de l'EVS « 101.7 » début 2022. Un besoin des familles concernant l'accueil de leurs enfants pendant les vacances scolaires a été identifié faisant émerger le projet. Ensuite, la collaboration exemplaire entre la commune de Luc-en-Diois et l'ESCDD et la CCD, a permis de concrétiser rapidement la mise en route de l'ALSH.



▲ L'école de Luc-en-Diois accueille l'ALSH dans ses nouveaux locaux

A Lus-la-Croix-Haute, c'est le centre de vacances Couleur Nature qui est accompagné pour reprendre l'accueil de loisirs pendant les vacances les vacances et créer un nouveau créneau d'ouverture : les mercredis.

Le centre de loisirs de Die, géré par l'ESCDD, a pu bénéficier pour la seconde année de la mise à disposition par la commune de Die des locaux de la cantine scolaire sur la période des vacances d'été. Cette mutualisation permet d'accueillir plus d'enfants dans de meilleures conditions sur le site de Chabestan et répond aux besoins des familles dioises.

Sur la Motte-Chalancon, l'ALSH, géré par l'ESCDD, a vu sa fréquentation s'effondrer pendant l'hiver. Il a été décidé pour 2023 de ne plus ouvrir sur cette période de vacances. L'accueil du printemps continue à être très sollicité. La période d'été a vu une baisse de fréquentation, mais non problématique pour son avenir. Enfin la période d'automne n'a pas du tout été investie par les familles ce qui a amené à la suppression des 4 jours prévus. En 2023, l'accueil de loisirs sera accueilli dans les locaux de la cantine scolaire beaucoup plus adaptés.

JEUNESSE 12-25 ans

Pour renforcer l'équipe prévention jeunesse sur le territoire face aux besoins grandissants, les élus et l'ESCDD se sont mobilisés. Le département a validé le financement du renfort de l'action.

L'ESCDD anime le Réseau d'Acteurs Jeunesse (RAJ). En lien avec le vice-président à la jeunesse, un carnet d'engagement a été réalisé. Il est remis aux jeunes qui s'investissent sur le territoire aussi bien dans les associations du territoire que lors d'événements particuliers comme lors du feu de Romeyer.

La commission partagée jeunesse (élus communaux volontaires, administrateurs ESCDD et techniciens jeunesse) s'est réunie une fois sur le thème de la mobilité avec *Dromolib*.

L'aide financière aux stages Bafa et Bafd est poursuivie. 17 stagiaires diois ont bénéficié de la formation générale Bafa en 2022 en partenariat avec la cité scolaire du Diois.

Un ancien appartement, mitoyen de l'Espace social, a été entièrement réhabilité pour accueillir le nouvel **Espace jeunes**. Un co-financement de la CAF, de la DRAFF, de la Région AuRA et de la MSA a porté cet investissement. Pendant les travaux, la mairie a mis à disposition les locaux de l'ancienne trésorerie



▲ L'Espace Jeunes a fait peau neuve



La Communauté des Communes du Diois a pour compétence la gestion du centre social intercommunal. La mise en œuvre est déléguée à l'association ESCDD (Espace Social et Culturel de Die et du Diois) par voie de convention de partenariat.

L'Espace Social et Culturel du Diois est une association loi 1901 agréée par la CAF et affiliée à la Fédération des Centres Sociaux.

Le projet du Centre Social est le fruit d'une co-élaboration entre les habitants du territoire, les partenaires (dont la Communauté des Communes du Diois et la CAF) et l'équipe bénévole et salariée de l'association.

L'association met en œuvre les 6 missions suivantes :

- accueillir, écouter, orienter et mettre en lien les habitants,
- accompagner les projets des habitants / des associations,
- favoriser et animer le débat, la participation des habitants,
- favoriser la formation,
- favoriser les rencontres, l'épanouissement des personnes,
- accompagner et animer le partenariat et le travail en réseau.

LES ACTIONS 2022

• LE RENOUVELLEMENT DU PROJET SOCIAL

Comme tous les 4 ans, cette année s'est déroulée sous le signe du renouvellement du projet social. Pas seulement du projet social de l'ESCDD en effet la démarche s'est conduite conjointement avec les EVS du territoire : l'Accorderie du Pays Diois à Die, Valdequint à St Julien-en-quin et les Lucioles à Lus-la-croix-haute.

Cette démarche a été lancée avec la CAF, des élus, des techniciens de la CCD et des salariés et bénévoles des structures. Cette séquence est disponible en vidéo <https://youtu.be/QA-ij9pyjquk>. Fort de ce lancement qui a permis à la mobilisation de tous, une seconde étape a été l'élaboration du diagnostic et de l'analyse du précédent projet social 2019-2022 et des données du territoire. En avril et juin, des ateliers ont permis d'aller à la rencontre des élus et des habitants pour construire le nouveau projet social des quatre structures.



POUR EN SAVOIR +
Retrouvez les temps de la démarche, les vidéos et les projets construits par les quatre structures sur www.escdd.fr/website/

• CONTINUER À RÉPONDRE AUX HABITANTS TOUCHÉS PAR LA DISPARITION PHYSIQUE DES SERVICES PUBLICS SUR LE TERRITOIRE.

« Point Numérique CAF » en 2018, « Tiers lieu d'inclusion numérique » en 2019, accueillant régulièrement des deux conseillers numériques qui ont été recrutés par la CCD et la Ville de Die et enfin doté d'un pôle important d'« écrivains publics », l'ESCDD développe de nombreuses possibilités d'accompagnement des personnes ayant des difficultés avec l'écrit et les démarches nécessitant une correspondance écrite.

• ANIMATION DU RÉSEAU ESPACE DE VIE SOCIALE (EVS) ET ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS LOCALES

Dans le cadre de la CTG, le Centre Social s'est vu confier par la CAF une mission d'animation du réseau des EVS présents sur le territoire : Accorderie du Diois, Les Lucioles, Valdequint, TIS de la Vallée de la Roanne et 101.7

En 2021 l'association TIS de la Vallée de la Roanne est devenue « EVS de la Vallée de la Roanne » après un accompagnement de 18 mois de l'ESCDD. Son accompagnement renforcé a continué sur 2022. Début 2022 c'est l'antenne de Radio Rdwa de Luc-en-Diois qui est devenue l'« EVS 101.7Mhz » après avoir été accompagnée par l'ESCDD.

Cette mission d'animation d'un Projet Territorial de Coopération Associative (PTCA) est cofinancée par l'État.

• ANIMATION TERRITORIALE

Dans le cadre de cette mission, l'Espace social continue d'accompagner les collectivités qui en font la demande. Cette année à titre d'exemple la commune de Die a été accompagnée sur la mise en place de son budget participatif.

Du côté des habitants l'ESCDD a accompagné plusieurs collectifs et associations sur le territoire notamment sur la question de l'alimentation, mais également sur des questions liées à l'habitat.

• LA MOBILITÉ

Dans le cadre de son projet social 2019-2022 l'ESCDD développe un service de Transport d'Utilité Sociale, réservé à ses adhérents. Il a permis d'effectuer 850 transports de personnes en situation d'isolement et de fragilité, transports effectués par la vingtaine de bénévoles actifs de l'association sur cette thématique. A noter qu'un transport solidaire est en place depuis la rentrée 2021 entre Die et Saint Nazaire-le-Désert, transport permettant aux internes de revenir dans leurs familles le mercredi midi et de redescendre le jeudi matin sur la cité scolaire.



▲ La navette des jeunes internes de la vallées de la Roanne

• L'HABITAT

En collaboration avec Solidarité Habitat et avec le soutien financier de la CAF, l'ESCDD développe depuis 2 années de la **cohabitation intergénérationnelle**. Sur 2022 ce sont 11 bi-nômes qui ont été actifs au même moment sur le territoire Diois.

• ENFANCE/JEUNESSE

L'accompagnement des structures petite enfance du territoire se poursuit souvent sur des questions de droits du travail, de gouvernance et de RH ou de manière plus conséquente sur des accompagnements au long cours afin de soutenir les équipes salariées et bénévoles. Une action spécifique sur l'aménagement des locaux, proposée par Caroline Zenatti du pôle parentalité de l'ESCDD, a accompagné la micro-crèche de St Nazaire-le-Désert, en préparation de leur déménagement.

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Depuis 2018, la CCD est signataire d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec l'Espace Social et la CAF. Accès aux droits et inclusions numérique, Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Logement,... sont les thématiques travaillées transversalement dans ce document. En 2022, une évaluation a été menée sur cette feuille de route politique. La concomitance du renouvellement des projets sociaux et de la CTG a permis de nourrir la réflexion aidée en cela par 4 chercheurs extérieurs, dont Olivier Gratacap, qui a réalisé une monographie du territoire qui est venue éclairer les liens et les pratiques sur le Diois. La CTG est venue renforcer le projet social de l'ESCDD et des EVS. .

Une présentation aux délégués communautaires est proposée en février 2023.



POUR EN SAVOIR + :

La convention territoriale globale et la monographie du territoire sont en ligne : www.paysdiois.fr

PERSPECTIVES 2023

Pour 2023, deux feuilles de route complémentaires que sont le projet social et la CTG guident les actions de l'Espace Social. Ces documents contiennent de nombreuses pistes d'actions dans les thématiques qui nous lient avec la CCD en partenariat avec l'ensemble des EVS du territoire, les autres partenaires associatifs, les collectivités et bien évidemment les habitants.

Nous verrons aboutir plusieurs projets sur cette année 2023 :

- L'ouverture du centre de loisirs de La Motte Chalancon/Rémuzat dans de nouveaux locaux sur La Motte Chalancon au sein de la cantine scolaire
- L'acquisition d'un nouveau véhicule équipé pour transporter 8 personnes +1 Personne à Mobilité Réduite
- Un test grandeur nature sur plusieurs semaines pour la fourniture des repas sur l'ALSH de Die.



CONTACT ESCDD

Place de l'Évêché 26150 DIE

contact@escdd.fr - 04 75 22 20 45- www.escdd.fr/website/

LE RELAIS PETITE ENFANCE

En 2022, le Relais Assistants Maternels est devenu Relais Petite enfance (RPE).

Selon le code de l'action sociale et des familles le Relais :

- **accueille et informe les parents sur les modes d'accueil et l'emploi d'une professionnelle de l'accueil individuel (assistante maternelle ou garde d'enfant à domicile),**
- **accueille et informe les professionnel.les de la petite enfance sur les conditions d'accès et d'exercice du métier,**
- **offre un cadre de rencontre et d'échanges de pratiques en accueillant les parents, les professionnel.les, les enfants via des temps collectifs, réunions à thèmes ce qui contribue à la professionnalisation des assistantes maternelles et gardes d'enfants.**

Dans le Diois, le RPE joue aussi un rôle dans l'observation des conditions d'accueil du jeune enfant, ce qui consiste à rassembler les informations sur le besoin des familles et les réponses apportées à des moments clés. Un élément important pour évaluer la pertinence des actions et contribuer à une meilleure adéquation entre offres et besoins.

Le relais a en charge également le suivi des projets de **Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)** ainsi que l'accompagnement d'éventuels nouveaux projets. Actuellement 2 MAM sont en activité sur notre territoire, *Curieux de nature* à Marignac qui accueille 12 enfants par jour et où travaillent 5 assistantes maternelles à temps partiel et *Bulle de vie* à Recoubreau-Jansac où 2 assistantes maternelles accueillent 8 enfants par jour.

LES ACTIONS DU RELAIS

L'accueil des familles s'oriente principalement dans la recherche de places d'accueil. Le RPE accompagne les parents employeurs tout au long de leurs relations avec leurs employés, quelle que soit la question et en préservant la confidentialité des échanges.

De la même manière tout sujet peut être abordé avec les professionnel.les. Le nombre d'assistantes maternelles (35 au total pour 115 places) restent assez en dessous des besoins sur le secteur de Die. En 2022, l'érosion du nombre d'assistantes maternelles au niveau national se confirme aussi dans le Diois, une seule assistante maternelle est arrivée dans la profession et 3 ont arrêté leur activité. Des départs à la retraite sont aussi annoncés pour les prochaines années.

Une soirée-débat à l'attention des familles et des professionnel.les, sur le sujet de l'éducation positive, et une réunion sur la nouvelle convention collective ont complété les propositions d'animation.

64 enfants ont pu participer à au moins un des 40 ateliers proposés. Ils viennent accompagnés de leur assistante maternelle, garde d'enfant ou parent. Au programme de la musique, des arts plastiques, de la motricité,... le tout animé par différents intervenants et par l'animatrice du Rpe. Avec l'ouverture du pôle enfance en septembre, le Relais peut profiter de la salle mutualisée avec les 4 Jeux Dye. L'occasion d'inviter un petit groupe

d'enfants de la crèche à partager des jeux pendant les ateliers et de faire se rencontrer les professionnel.les de l'accueil individuel et de l'accueil collectif.

Pour 2023, ateliers, sorties et visites sont au programme. En mars une journée inter-structures est organisée sur le thème de l'égalité fille-garçon.

Une occasion de mettre en valeur le travail d'assistant.e maternel.le est aussi au programme, elle prendra certainement la forme d'un goûter jeux où parents, professionnel.les et personnes se questionnant sur le métier pourraient se rencontrer et échanger. L'objectif est bien de créer des vocations, de consolider l'activité des assistantes maternelles déjà présentes et d'offrir aux familles un premier contact avec l'accueil individuel.

FÊTE DE LA PETITE ENFANCE

Organisée en septembre avec le concours de nombreux partenaires, la Fête de la petite enfance fut un franc succès avec la venue de plus de 300 personnes. Portée par le thème de l'alimentation, la journée a rassemblé les professionnel.les, les salarié.e.s des structures et les bénévoles, la Médiathèque et des acteurs comme Coop'Aire de Jeux ou des partenaires parentalité pour accueillir les familles.



Petits et grands ont pu partager des jeux de « cuisinier » et les parents ont pu poser leur questions sur le thème de l'alimentation avec la mise à disposition de ressources et de contacts. Une exposition de photos, réalisée par Robert Gillouin, a mis en valeur les temps de repas des enfants aussi bien chez les assistantes maternelles que dans les structures collectives.



Tout cela a concouru à une magnifique journée d'échanges, de rencontres et de jeux.



SANTÉ - SOCIAL

Le contrat local de santé (CLS), signé en janvier 2019 est l'aboutissement d'une réflexion engagée depuis 2010 entre la Communauté des communes et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrat couvre la période 2019-2023 et décline les objectifs nationaux et régionaux de santé dans une dimension adaptée aux besoins du Dordogne.

Élus référents : Alain Matheron (Santé) et Joël BOEYAERT (Social - CIAS)

Animatrice : Sonia ROCHATTE



1 conseil local en santé mentale



1 guide pratique de la santé sur le Dordogne

€ 54 523 €

0€

1 agent (0,8 ETP)

L'année 2022 a vu se concrétiser certains projets permettant d'ancrer la thématique de la santé de manière pérenne dans le paysage politique territorial : mise en place d'un **Conseil local en santé mentale**, la préfiguration d'un **centre intercommunal d'action sociale**, le « transfert » de certaines thématiques au nouveau Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville de Die, etc...

ACTIVITÉS 2022

• MISE EN PLACE DU CONSEIL LOCAL EN SANTÉ MENTALE DIOIS (CLSM) :

L'objectif était fixé dans la fiche « santé mentale » du CLS dès 2019, et rappelé dans la fiche « Diois » du Projet territorial de santé mentale en 2021. Sa mise en place a été préparée par un groupe de travail « santé mentale », réuni mensuellement. Les instances du CLSM ont été lancées en 2022, en lien avec les Semaines d'information sur la santé mentale : une Assemblée plénière le 17 octobre – qui a réuni une 50 aine de participants, et un Comité de pilotage le 9 novembre.

Conformément aux missions qui lui sont fixées, le CLSM a déjà porté des projets à destination du grand public, visant à informer et à « déstigmatiser » les questions de santé mentale : une journée partenariale le 29 juin autour de « *ce qui fait ressource pour prendre soin de sa santé mentale* », et une seconde sur le thème de l'éco-anxiété, préparée mais reportée à début 2023

• PRÉFIGURATION D'UN CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Ce projet fait suite à la réalisation d'une analyse des besoins sociaux conjointe avec le CCAS de Die pour engager la réflexion sur une action sociale intercommunale. Une commission sociale intercommunale est installée depuis mai 2022, avec l'objectif affiché d'envisager la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale. Celle-ci s'est réunie à 5 reprises en 2022, dont une journée de formation avec l'UNCCAS¹.

La commission a proposé des premières pistes d'orientation pour ce futur CIAS, qui ont été validées en Conseil communautaire en décembre 2022 :

- améliorer l'accès aux droits / lutter contre le non-recours
- améliorer l'information et la coordination autour des ressources existantes, notamment du point de vue des communes
- proposer le portage de dispositif (notamment la médiation en santé)
- s'inscrire en complémentarité avec les missions de l'Espace France Service

• AUTRES THÉMATIQUES SOUTENUES EN 2022

• **Participation à la constitution d'un réseau « santé sexuelle en Vallée de la Drôme »**, qui s'est réuni à deux reprises en 2022, autour d'une soixantaine de partenaires membres du réseau. La dynamique du réseau a contribué à s'associer à la réponse portée par l'association Biovallée à l'AMI « Innover dans la forme scolaire » (Banque des territoires), avec le projet de concevoir et proposer un programme d'éducation à la sexualité tout au long de la scolarité dans les établissements scolaires de la Vallée

• **Attractivité du territoire pour les professionnel.les de santé** : poursuite du travail de proximité avec élu.es et professionnel.les pour l'accompagnement des nouvelles arrivées, la recherche de remplacements / collaboration, recherche de locaux / logements...

• Formalisation d'un espace de travail et d'échange partenarial unique « **Réseau des acteurs du vieillissement** », co-animé par le Conseil départemental, l'Espace social du Diois et le CLS. Ce réseau permet, entre autres, un soutien aux porteurs de projet de la Conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie

• **Poursuite des actions en lien avec la lutte contre les violences intrafamiliales** avec les deux vices-président.es référent.es : un spectacle a été proposé aux élu.es du territoire à l'occasion de la journée nationale le 25 novembre.

• **Lien avec le projet alimentaire territorial**, sur les dimensions « précarité alimentaire » et « santé alimentation ».

• ACTIONS DE COMMUNICATION SUR LE CLS

Un axe spécifique « information / communication » a été intégré dans la feuille de route du CLS en 2022, en réponse aux résultats de l'évaluation intermédiaire.

Des actions ont été proposées à destination du grand public :

• L'édition en mars 2022 du Guide Pratique #2 de la santé dans le Diois

• La parution du portrait d'un acteur de la santé dans chaque publication du bulletin intercommunal en 2022 (ressources en addictologie, missions des sages-femmes libérales)

D'autres ont spécifiquement concerné les élu.es du territoire :

• Interventions en Bureau et Conseil communautaire pour restituer les résultats de l'évaluation

• Poursuite de la commission santé et création de la commission sociale

• Ouverture des groupes de travail du CLS aux élu.es

D'autres, enfin, ont concerné les partenaires (hors santé/social) du territoire, et notamment la restitution des résultats de l'évaluation lors d'un Petit déjeuner partenaires (juin 2022)

PERSPECTIVES 2023

• La poursuite des démarches en vue de créer le Centre intercommunal d'action sociale : proposition au Conseil communautaire d'élargir le périmètre de l'action sociale d'intérêt communautaire inscrite dans les statuts, proposition d'un premier budget de CIAS pour 2023.

• Déroulement de l'évaluation finale du CLS en 2023, avec l'accompagnement d'un prestataire externe.

• Évolution des contours du poste d'animation du CLS vers la coordination du Conseil local en santé mentale (0,5 ETP) et la coordination du futur CIAS (0,5 ETP).

• Perspective de recrutement d'un.e médiateur.trice santé en milieu rural – avec des missions d'accompagnement vers la santé – à la CCD, dans le cadre du futur CIAS.

POUR EN SAVOIR +
Retrouvez le guide pratique, le bilan du
Contrat Local de Santé sur
www.paysdiois.fr



TOURISME

La Communauté des Communes du Diois a compétence en matière :

- de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activités touristique (Via ferrata) ;
- de promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.

Cette dernière compétence est déléguée en totalité à l'EPIC Office de Tourisme via une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Élus référents : Jean-Pierre ROUIT

Animatrice : Marie-Laure VALLA



431 975 nuitées



**232 943 €
de taxe de séjour
collectée**



**321
hébergeurs**



499 694 €



43 895 €



**1 agent
(0,4 ETP)**

ACTIVITÉS 2022

• L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DIOIS

La Communauté verse une subvention de fonctionnement à l'EPIC de 180 000 € par an. L'EPIC bénéficie aussi intégralement de la taxe de séjour collecté auprès des hébergeurs du territoire.

L'année 2022 a été marquée par la levée des restrictions de déplacement voyant le retour de clientèles étrangères notamment européennes de proximité (Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Suisse...). Toutefois, la crise internationale, le coût de la vie, les dates des vacances d'été ont eu un impact sur les fréquentations. Au niveau plus local, la canicule, le manque d'eau dans les rivières, le feu à Romeyer ont eu des impacts négatifs sur les habitudes de consommation et sur la fréquentation.

- Au 01/01/2022, l'équipe de l'Office de Tourisme comprenait 11 salariés permanents multilingues auxquels se rajoutent 3 à 7 saisonniers selon les périodes pour une moyenne de 10,78 ETP.

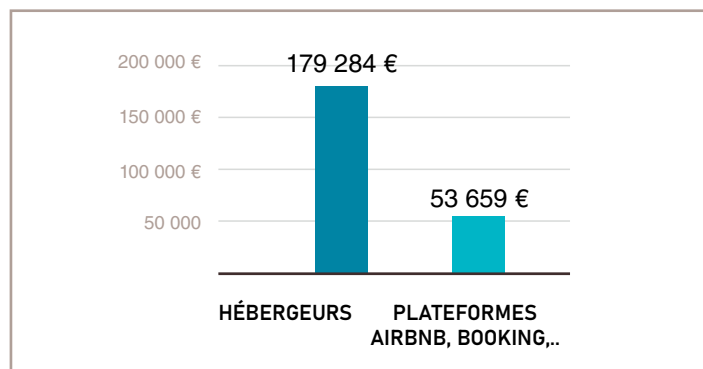
- Sur les six bureaux d'accueil du Pays Diois, de mai à septembre 2022, on constate une baisse de la fréquentation de 2 % mais la répartition des visites augmentent sur les mois de mai et juin avec +40%.

- La clientèle est à 84 % française. Les visiteurs étrangers restent majoritairement néerlandais.

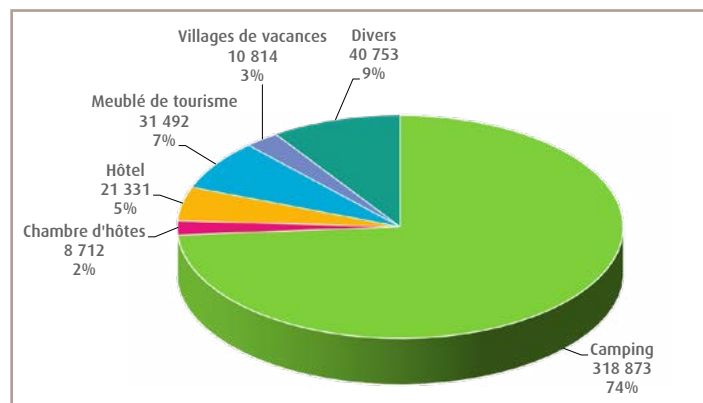
• LA TAXE DE SÉJOUR

[La plate-forme de télédéclaration](#) « Nouveaux Territoires » est mise en place depuis 2017 pour les déclarations de taxe de séjour des hébergeurs. 321 hébergeurs sont recensés sur le Diois.

La collecte de la taxe de séjour est en hausse de 6,5 % par rapport à l'année 2021 avec une hausse de 6 % des versements des plate-forme de réservation.



▲ La taxe de séjour versée en 2022 s'élève à 232 943 €



▲ Nombre de nuitées par nature d'hébergements

• LES VIA FERRATA

4 via ferrata sont présentes sur le territoire de la CCD. Elles ont été équipées en 2004 et 2005 par la collectivité.

- Chironne (Chamaloc)
- Le Claps (Luc-en-Diois)
- La Berche (Lus-La-Croix-Haute)
- Le Pas de l'Échelle (Chalancon)

Chaque année, des visites de contrôle et de maintenance sont réalisées garantissant la qualité de l'équipement et la satisfaction des usagers.

PERSPECTIVES 2023

Une réflexion est en cours en lien avec la fédération sur les sites d'escalade du territoire.

Le travail mené en collaboration avec l'Office, le Département de la Drôme et la Fédération de randonnée va aboutir en 2023 à la parution d'un topo guide « Le Diois... à pied ».



POUR EN SAVOIR +
Retrouvez l'observatoire de l'office de
tourisme du Pays Diois
www.diois-tourisme.com



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté des Communes du Diois propose des actions en terme de développement économique en accompagnant les porteurs de projets diois, en animant des dynamiques de revitalisation et en mobilisant des aides financières.

Élus référents : Isabelle BIZOUARD

Chargée de mission : Fanny MAZURE qu'au 31 décembre 2022. *En cours de recrutement*



**5 zones
d'activités**



**73 porteurs
de projets
accompagnés
par la CCD**



**25 projets
accompagnés par
l'ADIE et IVDD**



1761521 €



208332 €



**1 agent
(0,8 ETP)**

La Commission économie est dynamique avec 4 rencontres cette année pour travailler sur l'attribution et la commercialisation des terrains sur les Zones d'Activités, l'attribution des aides « Financer mon investissement commerce artisan » et sur la question « Comment accompagner les entreprises dans leur recrutement ? ».

Les « Petits déjeuners d'entreprises » ont permis la mise à jour et la circulation des informations et le maintien des liens entre acteurs économiques et élus locaux.

Constat est fait d'un dynamisme économique diois avec des entreprises qui rayonnent au-delà du territoire, qui se développent.

Des enjeux communs apparaissent sur la :

- La recherche du foncier pour adapter leurs outils de travail.
- L'évacuation des déchets d'entreprises (inertes et verts),
- Recherche du personnel (stratégies en ressources humaines, recrutement, formation, communication d'entreprise).



▲ Rencontre des entreprises de la Motte-Chalancon

• LA COMMERCIALISATION DES TERRAINS EN ZA

La commission développement économique a mis en place des critères d'attribution des lots en zones d'activités. Ainsi, une fois l'instruction technique du dossier faite, une sous-commission «attribution de terrains» composée d'élus du territoire, étudie les demandes enregistrées, au regard de critères d'attribution. Les projets retenus sont ensuite mis au vote au bureau communautaire.

ZA Chamarges - Die : Une nouvelle forme de commercialisation est testée avec un permis accepté pour un **projet bail à construire** avec réalisation de boxs pour des artisans portés par la SCI Hang'art. La signature du bail est prévue à l'hiver 2023. Deux lots ont été vendus (TM Bâtiment/SUN CONCEPT, SAS Métal Inox).

Ce qu'il reste à commercialiser :

- ZA Le Plantier (Luc en Diois) : 1 lot

• LE FONCIER ÉCONOMIQUE

Les espaces à vocation économique de Châtillon-en-diois, de Luc-en-Diois et la partie sud de Die arrivent en fin de commercialisation. Après les fouilles archéologiques de 2021, le permis d'aménager de la partie nord de la ZAE de Die a été validé en octobre. Les travaux sont prévus à compter d'avril 2023.

La CCD poursuit aussi en lien avec EPORA le diagnostic sur l'entrée Ouest de Die. Cela devrait permettre de disposer d'opportunités foncières à vocation économique (foncier dormant).

• UN NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE DIRECTE

« Financer mon investissement commerce artisan »

- Un dossier financé (VIVAL à La Motte-Chalancon) 4639€
- Deux dossiers (SARL Aux délices et El Marechal - Die) validés par la Commission, en cours d'instruction Région.

• ACCUEIL/ORIENTATIONS DES PORTEURS DE PROJET

73 porteurs de projet ont été accueillis cette année. Le service a été suspendu deux mois en mars/avril. Il a été ensuite repris par l'intermédiaire de SOLSTICE-SCOP dans le cadre d'une prestation : ½ journée par semaine le vendredi matin.

Le besoin d'accompagnement des porteurs de projet est principalement sur :

- la méthodologie de la création/reprise,
- la recherche de financements,
- des informations sur les statuts juridiques.

• DES PARTENAIRES POUR ACCOMPAGNER ET FINANCER

La CCD s'appuie toujours sur deux partenaires de l'accompagnement et du financement des initiatives économiques sur le territoire : **IVDD et l'ADIE.**

Initiative Vallée de la Drôme Diois (IVDD) propose une aide aux financements en attribuant des prêts d'honneur et un suivi post création. L'Association pour le Développement des Initiatives Économiques de la Drôme (ADIE) lutte pour le droit de toute personne à entreprendre et met à disposition des moyens adaptés à chacun pour réaliser des projets d'ordre économique (financement, subvention, assurance, aide à la mobilité, accompagnement technique).

➤ **15 projets (7 créations, 5 reprises et 1 projet renfort de fonds propre et 2 projets agricoles) ont été financés par IVDD pour un montant de prêt d'honneur de 152 500€.**

45 emplois ont été créés ou maintenus.

➤ **10 personnes ont été suivies et financées par l'ADIE. 33 924€ ont été octroyés. 100% des créateurs sont des demandeurs d'emploi ou allocataires des minima sociaux.**

56% des entreprises ont été créées par des femmes.

PERSPECTIVES 2023

- Lancement d'actions concertées avec les partenaires de l'emploi avec création d'une mission dédiée au sein de la CCD : Pôle emploi, mission local, France service ...

- Réception, organisation des demandes d'installations dans la ZA NORD de Chamarges à Die.

- Aides directes CCD :

Financer mon investissement Commerce artisan : poursuite de l'aide à un taux de 10 % CCD, la région AURA cofinance toujours à 20 %. Enveloppe budgétée 15 000 €.

Aide à l'immobilier d'entreprise (co financement avec le Département de la Drôme) cible plus large : entreprises du secteur de production, agri tourisme, entreprise d'insertion, entreprise du tourisme.



PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT

La Communauté des Communes du Diois, a compétence pour se porter candidate, contractualiser et animer des procédures d'animation et de développement du territoire avec le Département, la Région, l'Etat, l'Union Européenne ou tout organisme proposant de telles procédures



**1 programme
LEADER**



**1 programme PETITES
VILLES DE DEMAIN et
1 programme sur l'habitat**



**1 Diagnostic
mobilité**



300 314 €



41 324 €



**5 agents
(3,5 ETP)**

La Communauté gère un programme LEADER. Il s'agit d'un dispositif de soutien aux initiatives locales en milieu rural proposée par l'Union Européenne et intégré au FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement rural). L'intercommunalité a candidaté et obtenu la contractualisation d'un LEADER en 2014.

Élu référent : Isabelle BIZOUARD

Coordonnatrice : Estelle JABRIN

Gestionnaire LEADER : Pierre-Julien COURNIL

ACTIONS 2022

« Faire croître l'emploi local en favorisant les activités économiques sur le Diois »

Le programme s'achemine vers la fin des programmations, une année dense en terme de gestion instruction :

• RÉSULTATS FINANCIERS :

▪ **26 projets instruits et programmés en 2022** (sur 92 au total) pour **537 220€ de subventions européennes attribuées en contrepartie des subventions nationales.**

• 355 954€ de subvention nationale accordée par les collectivités locales et territoriales (CD26 : 60 985€, CR : 122 960€, ETAT : 125 933€, Commune : 4 207€, CCD : 32 797€)

Une demande d'enveloppe complémentaire de 37 000€ a été obtenue ce qui porte l'enveloppe totale LEADER 2014/2020 à **2 195 935 €.**

• GOUVERNANCE :

15 projets ont été auditionnés par le comité LEADER et analysés par les comités techniques

• COMMUNICATION :

Deux nouvelles et dernières vidéos 2022 ont mis en valeur les porteurs de projet sur le thème des Commerces de proximité et des services à la personne.



▲ Visite du comité à l'ESAT de Recoubeau-Jansac



2 195 935 €
pour le LEADER 2014/2020



92 projets
subventionnés

PERSPECTIVES 2023

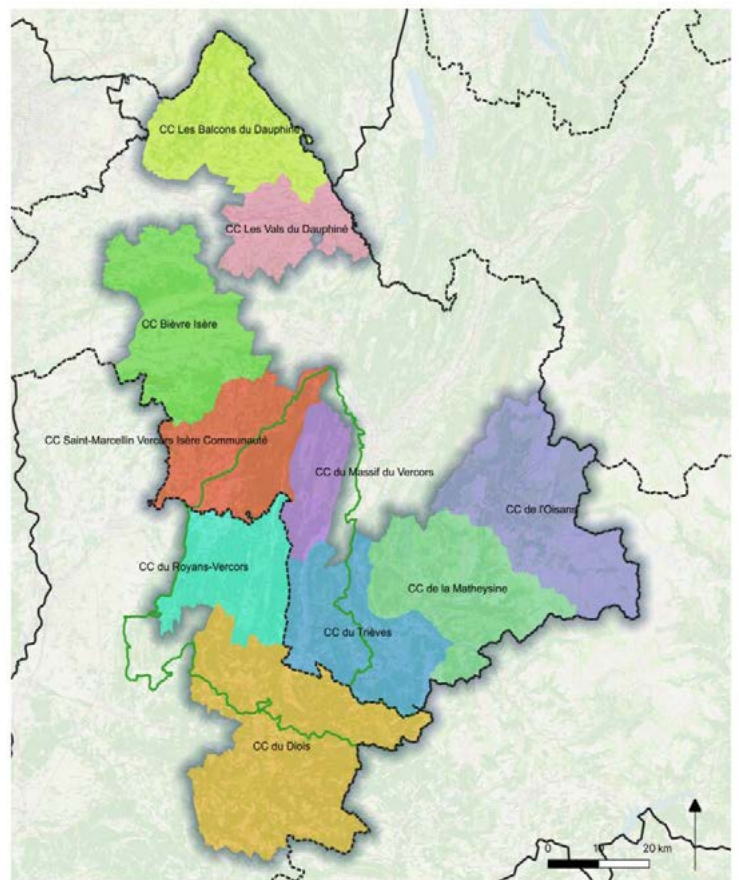
Nouvelle candidature - nouveaux périmètres

• LEADER TERRES DE DAUPHINÉ

Une candidature LEADER 2023/2027 groupée réunissant 10 intercommunalités d'Auvergne Rhône-Alpes et le Parc Naturel Régional du Vercors a été déposée le 31/12/2022. Le GAL Terres de Dauphiné forme un territoire de projet d'une superficie de 5 333 km² et 257 974 habitants.

La candidature porte sur les orientations suivantes :

- Renforcer l'attractivité des centres bourgs en favorisant le lien social
- Développer l'économie de proximité et l'emploi sur le territoire
- Aller vers un tourisme écoresponsable



EPCI
 CC Bièvre Isère
 CC de l'Oisans
 CC de la Matheysine
 CC du Diois
 CC du Massif du Vercors
 CC du Royans-Vercors
 CC du Trièves
 CC Les Balcons du Dauphiné
 CC Les Vals du Dauphiné
 CC Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
 PNR Vercors
 Département
 Fond de plan OpenStreetMap

POUR EN SAVOIR +

Retrouvez les portraits des porteurs de projets, l'ensemble des vidéos thématiques du programme LEADER 2014/2020 sur www.paysdiois.fr



Le programme Petites villes de Demain est porté conjointement par la Communauté des Communes du Diois et la Ville de Die. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes, et de leurs intercommunalités, de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

La Communauté de Communes du Diois intervient via ses compétences en matière d'amélioration de l'habitat, d'élaboration de PLU, de développement commercial et touristique. Elle veillera à la cohérence et la complémentarité du projet de revitalisation par rapport à son projet de territoire.

Élus référents : Isabelle BIZOUARD (CCD), Eric BELVAUX et Eric SICARD (Ville de Die)

Chargé de mission Petites Ville de Demain : Jordan BASILEU

ACTIVITÉS 2022

Depuis la signature de la convention le 1^{er} septembre 2021, la Commune de Die et la CCD poursuivent l'élaboration du projet de revitalisation du centre-ville de Die. Le projet prend accroche sur des études thématiques existantes à l'échelle de la Communauté des Communes du Diois (Plan local d'urbanisme intercommunal – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et les différents diagnostics à l'échelle de la Ville de Die (schéma des mobilités actives Ville de Die et l'observatoire du commerce local).

- **Pour dynamiser les actions en faveur du commerce,**

Une manager de commerce a été recrutée par la Commune de Die dans le cadre du programme « *Petites Villes de demain* ». Elle collabore étroitement avec le service développement économique intercommunal. Cette nouvelle organisation permet le partage des enjeux et d'outils d'accompagnement des dynamiques économiques. Dans ce cadre, un observatoire du commerce local a été créé pour établir un état des lieux du commerce et mesurer les évolutions de l'immobilier d'activité.

La stratégie de revitalisation du territoire comprend 2 axes transversaux que sont la transition écologique et solidaire et la participation des habitants et 5 axes thématiques principaux :

- **Axe 1** – De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- **Axe 2** – Favoriser les dynamiques commerciales et économiques en centre-ville et l'économie sociale et solidaire
- **Axe 3** – Organiser les déplacements pour une mobilité durable et accompagner le développement des modes doux
- **Axe 4** – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- **Axe 5** – Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

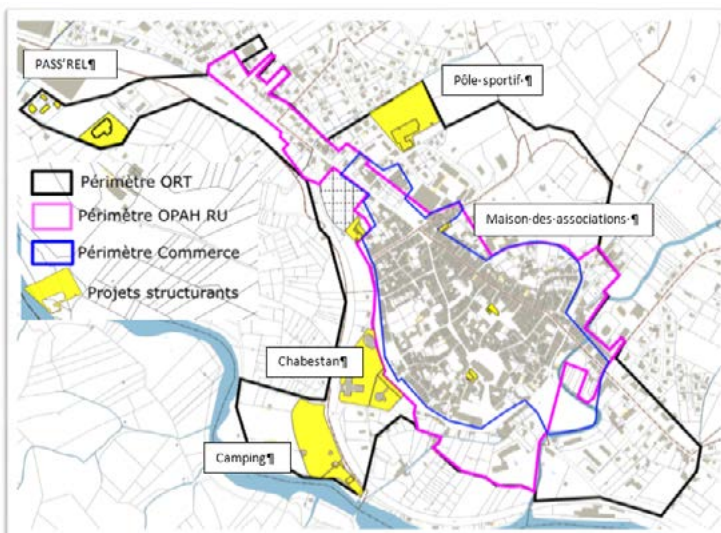
Les axes thématiques se déclinent en 39 projets, dont chacun fait l'objet d'une fiche action annexée à la convention-cadre Opération de revitalisation de territoire (ORT).

PERSPECTIVES 2023

- **Signature de la convention cadre ORT :**

L'Opération de revitalisation de territoire est signée pour une durée de 5 ans courant juin avec la réalisation des projets selon les priorités proposées.

Actions ville de Die : aménagement quartier du Mazel et St Marcel, étude de maîtrise d'œuvre pour la création d'une salle d'escalade, rénovation thermique du gymnase, actualisation de l'étude portant sur la consolidation du rempart de Die, opération Façades...



▲ **Les différents périmètres d'actions thématiques**

Actions CCD : financement du schéma des mobilités à l'échelle intercommunale, programme OPAH RU¹, et élaboration d'une Orientation et d'Aménagement Commerces dans le cadre du PLUi

POUR EN SAVOIR +

Retrouvez le programme Petites Villes de demain sur le site de [l'agence de la cohésion des territoires](#).



1 OPAH-RU : Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain

En 2022, la CCD lance une opération de Programmation et d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les enjeux de l'habitat privé pour envisager un programme de financement visant l'amélioration thermique ou l'adaptation de logements pour les personnes à revenus modestes, âgées ou handicapées. Une approche particulière sera conduite sur les centres bourgs (ancien chefs-lieux de canton), les enjeux de copropriétés dégradées, les logements indignes, insalubres, vacants et la remobilisation des pas de portes inoccupés...

Élu référent : Joël BOEYAERT

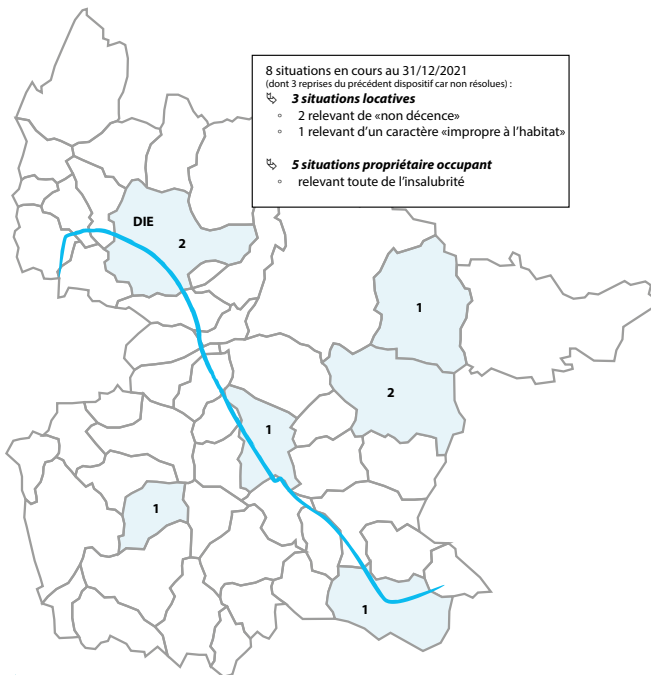
Responsable du pôle Aménagement et Urbanisme : Pascal ALBERT

ACTIVITÉS 2022

Cette année la commission habitat a travaillé sur plusieurs thèmes :

- **L'habitat insalubre et indigne :**

Il s'agissait à travers la commission de juin 2022 de mieux comprendre les définitions le rôle de chacun des acteurs départementaux et les services que pouvaient solliciter les maires au besoin. Sont intervenus à cette occasion l'Agence Régionale de Santé pour présenter les pouvoirs de police du Maire et du Préfet ainsi que les évolutions réglementaires, le Département de la Drôme sur la stratégie et l'organisation départementale à travers le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2019-2024 et le dispositif PIGLH 21¹ cofinancé par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat. SOLIHA est intervenu pour présenter les situation en cours sur le territoire Diois.



▲ Actions du PIG LH21 sur le Diois 2022

- **L'habitat léger :**

La commission de juillet a abordé les définitions, le cadre réglementaire applicable et a permis de partager la réflexion et le projet en cours conduit par la commune de Beaumont-en-Diois. A cette occasion sont intervenus des élus de la commune, le CAUE de la Drôme et une juriste urbaniste qui accompagne la démarche communale.

- **Le logement et le PLUi :**

Plusieurs rencontres ont eu lieu pour faciliter les inter-réflexions entre les élus de la commission et la démarche Plan Local d'Urbanisme intercommunal (voir rubrique PLUi).

- **L'amélioration du logement privé :**

La commission a acté le lancement de l'étude dans le cadre de la compétence Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour un montant de 83 000 € HT. L'étude doit apporter une réflexion sur l'habitat privé avec une double visée territoriale :

- **Sur les centres bourgs (Châtillon-en-Diois, Die, Luc-en-Diois et La Motte-Chalancon) :** définir la nature des outils à mettre en œuvre, notamment sur les immeubles les plus complexes, identifier les problématique de rénovation urbaine intégrant les objectifs d'amélioration des logements : résorption d'habitat indigne ou très dégradé, amélioration de la performance énergétique et plus spécifiquement sur Die élaborer une stratégie d'intervention sur le centre-ancien de Die dans le cadre d'une OPAH de Rénovation Urbaine.



- **Sur les 46 autres communes :** il s'agissait de voir quels étaient les enjeux d'amélioration énergétique, d'adaptation du logement à travers une enquête à laquelle ont participé une douzaine de communes.

Cette étude est cofinancée par les 4 centres bourgs, la CCD, l'ANAH, le Conseil Départemental. Ce travail s'achèvera en avril 2023.

Le but est d'identifier les outils qu'il serait pertinent de mettre en œuvre pour la remobilisation des logements vacants et pour aider les propriétaires bailleurs à améliorer l'habitabilité des logements loués aux familles, jeunes, seniors ou ayant un handicap et les propriétaires occupants à revenus modestes.

PERSPECTIVES 2023

- **L'amélioration du logement privé :**

A l'issue du travail de diagnostic et du travail de terrain fait sur les centres bourgs et l'enquête réalisée auprès des autres communes (14 réponses), il ressort une orientation vers deux stratégies différentes.

¹ PIG LH2i : Programme Intérêt Général Lutte Habitat Insalubrité et Indignité des logements

Pour la commune de Die, l'analyse permet de constater la nécessité de réaliser une OPAH – RU avec les volets suivants :

Ce programme s'il est validé budgétairement par l'ensemble des partenaires mobilisera les moyens financiers suivants :

- ANAH : 2 500 000 €
- Département : 150 000 €
- Ville de Die : 430 000 €
- CCD : 430 000 €

| Les objectifs proposés sur 5 ans | | |
|--|---|--|
| 124 logements rénovés | | |
| Volet immobilier | Favoriser la réhabilitation et la remise sur le marché de logements vacants et dégradés | 30 logements |
| Volet foncier et renouvellement urbain | Favoriser la requalification des secteurs urbains prioritaires au vu du projet urbain et des enjeux de production de nouveaux logements | 2 secteurs |
| Volet copropriétés | Favoriser la réhabilitation d'immeubles en copropriété dégradée Accompagner la constitution de copropriétés non organisées | 32 propriétaires et 15 copropriétés |
| Volet Lutte contre l'habitat indigne | Favoriser le repérage et la réhabilitation de logements dégradés occupés | 10 logements |
| Volet rénovation énergétique | Favoriser la rénovation énergétique des logements | 35 logements |
| Volet autonomie de la personne dans l'habitat | Favoriser l'adaptation des logements au handicap et/ou au vieillissement | 10 logements |
| Volet patrimonial | Favoriser les restaurations respectueuses du patrimoine | opération façade |

Pour le reste du territoire :

- Les centres bourgs volontaires : Châtillon en Diois, Luc en Diois et La Motte Chalancon si chacune des communes le souhaite : animation spécifique et ciblée à destination des propriétaires des immeubles vacants et/ou dégradés repérés pendant l'étude.

- Pour les autres communes regroupées par bassin de vie et à la demande des communes motivées : intervention du truck SOLIHA en mobilisant les acteurs du logement privé pour promouvoir sur une journée les dispositifs tous publics

- **Le logement public :**

Il s'agira pour l'année 2023 d'organiser des rencontres pour échanger sur le thème des logements communaux et d'organiser une rencontre avec les bailleurs sociaux du territoire.

Missions de coordination, suivi et de mise en œuvre d'actions liées aux thématiques Mobilité, avec focale prioritaire sur le vélo (appel à projets ADEME) : animation, coordination de la démarche globale, pilotage d'études, mise en œuvre de projets opérationnels (infrastructures, services...)

Élus référents : Isabelle BIZOUARD (CCD) et Françoise TESSERON (Ville de Die)

Responsable du pôle développement/social : Estelle JABRIN

Chargé de mission : Étienne SAINT-MARC (poste mutualisé 50% CCD, 50% Ville)

ACTIVITÉS 2022

• DIOIS AVELO

La candidature conjointe avec la ville de Die au programme de l'ADEME pour développer le vélo avec l'élaboration d'un schéma Directeur cyclable et la mise en œuvre d'actions pour favoriser ce mode de déplacement a été retenue en juillet 2022. Le projet DIOIS AVELO est ainsi lancé. Il comprend 4 axes :

- étude du schéma cyclable CCD
- étude du schéma des mobilités de la ville de Die,
- accompagnement des communes,
- actions et communication pour accompagner au changement dans les mobilités.

• Recrutement d'un chargé de mission Mobilité

L'agent, recruté en novembre 2022, est à 50% sur la ville de Die et la CCD.

• Schéma directeur cyclable intercommunal

PERSPECTIVES 2023

Élaboration d'un schéma directeur d'infrastructures cyclables intercommunal.

• Compétence et délégation avec la Région

Une convention de délégation de compétence avec la Région AURA, Autorité Organisatrice des Mobilités sur le Territoire, permet à la CCD la mise en œuvre de services vélo.

• **Lancement de l'étude AMO Schéma Directeur Cyclable** en concertation avec les partenaires.

• **Mise en œuvre de services aux cyclistes** avec des partenaires externes (Dromolib,...) : location de vélo longue durée, ateliers de réparation et d'auto-réparation, vélo-école, ...

• **Actions de sensibilisation et de communication** pour accompagner au changement des habitudes de mobilité en promouvant les modes actifs (vélo et marche) : soutien à des événements, information sur les solutions de mobilité

• Ingénierie aménagements :

• Accompagnement technique des communes dans leurs projets de requalification de voirie pour intégrer les différents modes de déplacement dont les modes actifs, dans une logique de partage des espaces publics

• Encourager, accompagner et suivre le développement de l'offre de transports collectifs (train, bus, transport à la demande, navette solidaire) et de modes partagés (covoiturage, autopartage...)

UN BUS MOBILITÉ

La première sortie du bus de la mobilité a été organisée à la Motte-Chalancon. Le choix de la commune a été fait en coordination avec l'intercommunalité à la suite d'un questionnaire adressé à l'ensemble des communes, des écoles et des principaux acteurs associatifs. Le bus a proposé deux stands, un stand d'information mobilité et un atelier réparation vélo solidaire. L'enjeu est d'apprendre aux habitants à réparer eux-mêmes leur vélo sous les conseils avisés d'un mécanicien vélo Dromolib.

Sur le stand mobilité, les sollicitations ont principalement concerné des demandes de renseignements autour du transport à la demande, l'autopartage et les aides à l'achat de vélo.





TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Diois est engagé depuis 2021 dans la démarche Territoire à énergie positive (TEPOS) à l'horizon 2040. Cela suppose de diviser par deux les consommations énergétiques et de multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable. Plusieurs volets sont travaillés conjointement pour atteindre ces objectifs. Ainsi, les Communautés de communes du Crestois et du Pays de Saillans, du Diois et du Val de Drôme en Biovallée, ont créé pour tous les habitants, un service public de proximité, gratuit, pour les accompagner dans leurs travaux d'amélioration ou de rénovation énergétique du logement. De son côté, la Communauté des Communes portent de lourds travaux de rénovation de ses bâtiments publics et travaillent au développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Élue référent : Catherine PELLINI

Responsable du pôle environnement : Philippe MÉJEAN (jusqu'en décembre 2022)



Démarche TEPOS
Objectif 2040



110 000 € investis
dans des coopératives de
développement d'énergies
renouvelables.



142 745 €



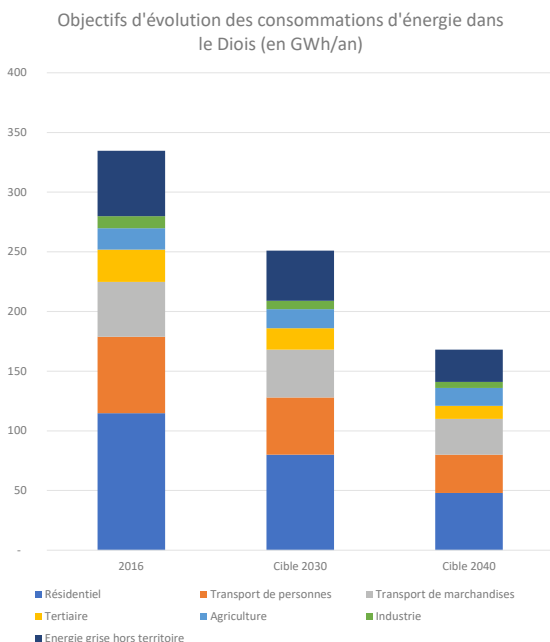
35 000 €



**1 agent CCD (0,5 ETP) +
1,8 ETP mutualisé CCD/
CCCPS et appui Dwatts et
Impuls'er**

• DIVISER PAR DEUX LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DU DIOIS

Deux principaux gisements d'économie d'énergie sont explorés : la mobilité et la rénovation énergétique des bâtiments.



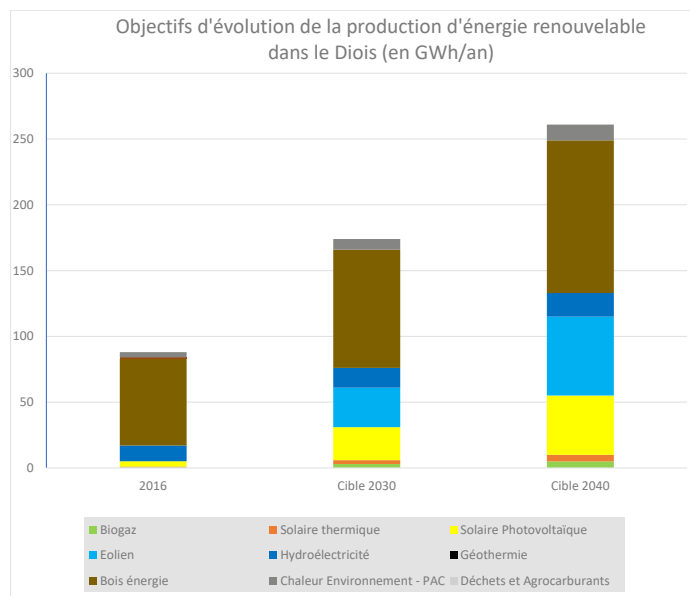
Il convient donc de travailler sur les bâtiments privés comme sur les bâtiments publics. Le parc privé est accompagné par le Service Public intercommunal de l'Énergie (SPIE) (*voir ci-contre*). Pour le parc public, la Communauté des Communes du Diois a conventionné avec le Syndicat Départemental d'Électrification de la Drôme. Le SDED apporte des financements sur les bâtiments publics ou les logements communaux.



▲ Signature de la convention avec le SDED le 30 mars

La mise en place d'une stratégie mobilité est aussi explorer avec un diagnostic et des schémas en cours dans le cadre de l'animation Mobilité portée conjointement par la CCD et la ville de Die.

• MULTIPLIER PAR 3 LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE



Trois potentiels majeurs de production d'énergie sont activés : solaire, éolien et bois. Ces 3 filières représentent plus de 90% du potentiel de production identifié.

Une délibération cadre a permis de définir les modalités de concertation avec communes et habitants pour conduire les projets éolien et solaire au sol.

Une analyse de sites éolien a été commandée à IMPULS'ER, filiale développement de la coopérative citoyenne DWATTS dans laquelle la CCD a porté sa participation de 75000 à 90000 € en 2022. La CCD a aussi investi 20000 € dans la SAS ACOPREV qui développe des centrales villageoises sur la Vallée de Quint et Marignac-en-Diois.

Un Fonds chaleur porté avec la CCVD et la CCCPS a été signé en 2021 avec l'ADEME. Il finance de l'animation, des études d'opportunité gratuites pour les entreprises associations et collectivités.

Globalement les actions en faveur du déploiement de l'éolien, du photovoltaïque au sol ou en toiture et de l'évolution des filière bois-chaleur sont des enjeux à intégrer dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi.

LE SERVICE PUBLIC INTERCOMMUNAL DE L'ÉNERGIE

Le service public intercommunal de l'énergie est un guichet unique, gratuit et ouvert à tous sans conditions de ressources. Il monte en charge depuis sa création avec à présent l'intégration du petit tertiaire dans le dispositif.

Sur le territoire l'objectif est de viser 600 rénovations par an dont les 2/3 accompagnées par le SPIE.

ACTIVITÉS 2022

La participation financière de la CCD prévisionnelle a été de 40 000 € en 2022. Les autres financements viennent de l'ADEME, la Région, les Certificats d'Économie d'Énergie, le programme national SARE et le programme TIGA pour lequel les trois EPCI de la vallée de la Drôme ont été retenues dans le cadre de l'appel à projets « territoire d'innovation » lancé par la Banque des territoires, Action Logement ...

Les actions du SPIE se déclinent en plusieurs volets :

- Rénovation des logements individuels
- Rénovation des copropriétés
- Rénovation du petit tertiaire privé
- Lutte contre la Précarité énergétique

9 ETP (dont 1,8 ETP pour le Diois) interviennent sur ces différentes thématiques

- **La rénovation énergétique des logements et du petit tertiaire**

En 2022, l'accompagnement se détaille ainsi :

| | Nbre de dossiers | dont sur le Diois | Montant des aides à percevoir |
|------------------------------|------------------|-------------------|-------------------------------|
| Logements individuels | 1017 | 316 | 7 000 000 € |
| Copropriétés | 17 | 6 | - |
| Petit Tertiaire | 30 | 6 | - |

Avant travaux



Après travaux



Des formations et réunions d'information sont organisées à l'attention des professionnels du bâtiment au même titre que des temps de sensibilisation des actions du SPIE auprès des agences immobilières, des notaires, des syndicats et des banques.

- **La précarité énergétique - Service Logement économe**

En majorité suite à une orientation des services sociaux, les personnes peuvent être conseillées et accompagnées afin de réaliser des économies immédiates d'énergie et d'eau, tout en améliorant le confort de leur logement. En 2022, 72 accompagnements dont 14 pour le Diois ont été réalisés avec au final une économie annuelle de 180 € par an de facture énergétique ou d'eau.

PERSPECTIVES 2023

En 2023, le SPIE poursuit ses actions et sa montée en charge au niveau du nombre d'agents pour permettre de répondre aux volumes de dossiers.



Accompagnement à la rénovation énergétique des logements

- Particuliers
- Copropriétés (Syndic - conseils syndicaux)



Lutte contre la précarité

- Ménages en précarité
- Copropriétés (Syndic - conseils syndicaux)



Accompagnement des projets de construction et développements des Energies renouvelables

- Particuliers
- Constructeurs
- Bailleurs



Mobilisation des professionnels

- Artisans - Entreprises du bâtiment
- Architectes - Maîtres d'oeuvres - Bureaux d'études
- Notaires
- Agents immobiliers
- Banques



Accompagnement du petit tertiaire à la rénovation énergétique

- Tertiaire - Moins de 10 salariés
- Copropriétés (Syndic - conseils syndicaux)



7 000 000 €
d'aides à percevoir



1017 dossiers
dont **316 dossiers**
sur le Diois



AGRICULTURE - FORÊT

L'animation pour l'agriculture et la forêt s'organise autour de 2 programmes de développement :

- Le Plan Pastoral Territorial (PPT) : programme régional en faveur du pastoralisme 2021-2026.
- Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Élus référents : Dominique VINAY puis Joël BOEYAERT (à partir d'octobre 2022)

Chargée de mission : Marie-Laure VALLA



PPT 2014-2020 :
294 000 € d'aides
pour 1 383 000 €
de projets



PAEC 2014-2020 :
236 000 € d'aides



142 745 €



35 000 €



1 agent CCD
(0,4 ETP)

ACTIVITÉS 2022

Trois commissions agricoles dont une en lien avec le PLUI se sont tenues.

Le comité pilotage réunissant les élus de la commission agricole, l'ADEM, des agriculteurs, les syndicats agricoles et professionnels et les acteurs forestiers et naturalistes, porte l'animation des programmes PPT et PAEC.

- **Poursuite de l'animation autour du PPT 2021-2026**

Ce nouveau PPT a été validé par la Région AURA le 21 mai 2021. Le montant de l'aide accordé par la Région s'élève à 293 850 € pour un montant total du programme de 1 235 000 €.

Il s'articule autour de 4 axes :

- Poursuivre la structuration et l'aménagement du domaine pastoral,
- Soutenir une des principales productions économiques du territoire,
- S'adapter et innover en s'appuyant sur les pratiques,
- Réaffirmer l'imbrication du pastoralisme et du territoire.



Pour 2022, 11 dossiers de financements ont été validés.

- **Construction du PAEC 2023-2027**

En 2022 la CCD a répondu à l'appel à projet de la DRAAF¹ pour porter et animer un nouveau PAEC (Projets Agro environnemental et climatique), le précédent s'étant terminé en 2020.

Pour rappel ce programme qui dépend de la PAC², permet à certains agriculteurs de souscrire à des MAEC (mesures agro environnementales et climatiques). Il est construit à partir des enjeux environnementaux identifiés par le territoire et répondant à la stratégie européenne et régionale.

5 mesures ont été retenues pour une enveloppe total de 1 277 735 € :

- Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage sur les sites Natura 2000, les zones pastorales et les estives avec groupement pastoraux,
- Préservation des prairies sur les zones natura 2000 et PNA³,
- Protection des espèces avec 2 niveaux d'intervention sur les zones Natura 2000 et PNA,
- Préservation des milieux humides et améliorations de la gestion par le pâturage, sur les Zones Natura 2000 et PNA.

Le choix des mesures s'est effectué en fonction des cofinanceurs.

- **Organisation d'une Journée grand public sur la thématique forêt**

La commission forêt a souhaité travailler sur la sensibilisation du grand public sur la thématique forêt au sens large.

Une journée grand public sur la thématique forêt a donc été organisée en partenariat avec COFOR.

Aux programme de cette journée :

- une sortie sur le terrain avec la LPO et l'ONF, pour aller à la rencontre d'une Forêt en mutation
- une visite de scierie,
- une visite d'un chantier de construction d'une maison ossature bois
- un Spectacle : il était un bois, : un spectacle autour du multi usage de la forêt et de l'impact du changement climatique sur les forêts
- une table ronde autour de la thématique du bois énergie,

Une fréquentation en demi-teinte par manque de communication.

PERSPECTIVES 2023

Poursuite de l'animation des deux programmes agricoles : le PPT et le PAEC toujours en lien avec l'ADEM.



POUR EN SAVOIR +

Retrouvez les éléments du PPT et du PAEC (bilans et candidatures) sur www.paysdiois.fr

1 DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

2 PAC : Politique Agricole Commune

3 PNA : Plan National d'Actions (sur le Diois pour des espèces de papillons)

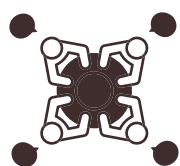


PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Mission de structuration, de coordination et d'animation du Projet Alimentaire Territorial Diois, un projet collectif de territoire qui doit rapprocher les acteurs de l'alimentation et les consommateurs, renforcer l'agriculture locale durable et l'accessibilité des produits locaux au plus grand nombre.

Élus référents : Dominique VINAY puis Alain MATHERON (à partir d'octobre 2022)

Animatrice : Anne ROUCH



**300 acteurs
rencontrés pour le
diagnostic**



**92 % des dépenses
alimentaires ont lieu
au sein du
territoire**



65 407 €



0 €



**1 agent CCD
(1 ETP)**

La Communauté des communes du Diois a obtenu le label pour faire émerger son **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**, une démarche encouragée par l'Etat pour renforcer la souveraineté alimentaire des territoires français et l'accessibilité à une alimentation locale, saine et durable pour tous. Le Pays Diois s'engage à construire un projet collectif de territoire qui permette de rapprocher les acteurs de l'alimentation et les consommateurs, notamment fragiles, et de renforcer l'agriculture locale durable et l'accessibilité des produits locaux au plus grand nombre.

ACTIVITÉS 2022

- **Recrutement d'une chargée de mission en janvier**
- **Diagnostic alimentaire et agricole partagé**, permettant d'identifier les grands enjeux du territoire, réalisé en coopération avec la Chambre d'Agriculture de la Drôme tout au long de l'année : plus de 700 personnes enquêtées et interrogées, dont 300 acteurs et actrices de l'alimentation rencontrés sur le terrain de la Communauté des communes.
- **Convention de partenariat en septembre avec le Programme Territoire d'Innovations Biovallée** pour cofinancer des actions menées en 2023/2024 permettant de réduire la distance entre l'alimentation locale et les personnes qui en sont éloignées
- **5 réunions publiques de restitutions du diagnostic alimentaire et agricole** sur les bassins de vie du Haut-Diois, de Die, de la Vallée de la Roanne, de la Haute-Vallée du Buëch et de la Vallée de l'Oule entre novembre et décembre. Plus de 110 personnes ont assisté aux restitutions.
- **1 Comité de Pilotage participatif de 32 membres répartis en 4 collèges** (Élus, Partenaires territoriaux, Acteurs de l'alimentation, Société civile) réuni pour la première fois en novembre.
- **2 expérimentations testées** pour réduire la distance entre l'alimentation locale et les personnes qui en sont éloignées :
 - Début septembre, 1 atelier de cuisine locale en septembre mené avec un groupe de 6 personnes (des personnes exilées suivies par l'association La Trame et des jeunes accompagnés par le Mission locale). Cet atelier cuisine, animé par l'Association Du Beurre dans les Épinards, a fait l'objet d'une prestation de traiteur commandée par la Communauté de Communes du Diois lors d'une commission d'élus sur le Contrat Local de Santé.
 - Début octobre, un couscous de produits locaux du Diois cuisiné par les paysans du magasin de producteurs le Silo à Die, des habitants du quartier Cocause, des personnes accueillies par l'Accueil de Jour et des membres de l'Association VRAC Drôme, servi le soir même au Silo à 75 habitants du quartier.



▲ Un couscous partagé devant les locaux du Silo avec les habitants de Cocause

LES ENJEUX DU DIAGNOSTIC

4 grands enjeux ressortent de la phase de diagnostic partagé :

- Un projet politique alimentaire et agricole sur le Diois
- Une agriculture à maintenir et à dynamiser
- Plus de produits locaux pour les professionnels et les particuliers
- Une alimentation locale et de qualité accessible à tous

POUR EN SAVOIR +

Retrouvez les éléments du diagnostic et la candidature du PAT sur www.paysdiois.fr

PERSPECTIVES 2023

- **5 Ateliers de travail participatifs** pour co-construire le plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial Diois sur les bassins de vie du Haut-Diois, de Die, de la Vallée de la Roanne, de la Haute-Vallée du Buëch et de la Vallée de l'Oule
- **4 Comités de Pilotage participatifs**
- **Un appel à projets « Mangeuses ! Mangeurs ! »** dédié aux acteurs du territoire intéressés par les questions de précarité alimentaire d'expérimenter différentes manières de répondre à ces enjeux afin de (re)créer du lien entre l'alimentation locale et durable, et les personnes qui en sont éloignées
 - **Validation du plan d'action** du Projet Alimentaire Territorial au Conseil Communautaire et de son budget et de son plan de plan de financement
 - **Recherche de financements privés et publics**
 - **Accompagnements de projets en lien avec les actions prioritaires** définies dans le Projet Alimentaire Territorial

UN COMITÉ TIRÉ AU SORT

Le 1^{er} Comité de Pilotage participatif du Projet Alimentaire Territorial s'est réuni en novembre. Un concentré de démocratie : 16 de ses membres ont été tirés au sort parmi les acteurs de l'alimentation (production, transformation, distribution, restauration) et la société civile (citoyens majeurs et mineurs, associations et structures des secteurs de la santé, du social, de l'éducation et de l'environnement). Chacun et chacune des 32 membres de ce comité endosse la responsabilité d'être garant.e.s et porte-paroles de ce Projet Alimentaire sur les années à venir.

L'objectif ? Que cette instance de gouvernance inédite devienne à terme un Conseil local de l'Alimentation





ABATTOIR INTERCOMMUNAL

La Communauté des Communes du Diois a dans ses statuts : la construction, l'acquisition, l'aménagement et la gestion d'équipements collectifs ou de services publics locaux. L'abattoir multi-espèces de Die est ainsi devenu intercommunal en 2004. Sa gestion est confiée par délégation de service public (DSP) à la SARL Abattoir du Diois.

Élu référent : Christian REY

Responsable du pôle environnement : Philippe MÉJEAN (jusqu'en décembre 2022)

Suivi des travaux : Marion BONO puis Quentin BONNARD

ACTIVITÉS 2022

• FONCTIONNEMENT

- 516 tonnes abattues (*évolution 2021-2022= -2,8%*). Le tonnage confirme un tassement entamé en 2021.
- 68 tonnes découpées (*évolution 2021-2022= -3,1%*). Le tonnage découpé amorce un tassement.
- Montant de la redevance apportée par la SARL à la CCD en 2022 = 76 955 €.

• INVESTISSEMENTS :

- **Réception des travaux extension chambre froide** pour permettre l'augmentation de 50% de la capacité de la chambre froide, et amélioration des quais de chargement des carcasses. Le projet a été financé par l'Etat (DETR), le Département, la Région, et l'Europe (LEADER) et par la redevance SARL Abattoir du Diois.
- **Achèvement et restitution de l'audit** avec approche du projet d'investissement (prérogatives CCD), confirmer la capacité maximale/j, plan de maintenance, révision du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) (prérogatives SARL). Objectif commun : conserver l'agrément européen.



▲ Visite des installations pour le Comité LEADER

• POINTS PARTICULIERS 2022

- Recrutement d'une nouvelle chargée de pesée fiscale : Aurélie VENET qui sera dorénavant directement embauchée par la SARL.
- Avenant à la DSP pour des modifications administratives suite au contrôle de la cour des comptes

PERSPECTIVES 2023

- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour le programme de travaux suite à l'audit 2022 conduit par SEFIAL (60 000€ au budget pour le démarrage)
 - Premières réponses sur l'organisation administrative et sanitaire des locaux avec acquisition et pose d'un bungalow (8000€ au budget) ;
 - Enveloppe d'entretien non programmée = 20 000€.



€ 359 543 €

293 573 €

2 agents CCD
(0,27 ETP)
25 tâcherons
et 4,5 ETP
pour la SARL

CONTACT

Abattoir du Diois
avenue de la clairette - 26 150 DIE
abattoirdiois@gmail.com



DOMAINE DU MARTOURET

Le domaine du Martouret a été intégré aux statuts intercommunaux dans le cadre d'une compétence obligatoire d'aménagement de l'espace, au titre de la constitution et la gestion d'une réserve foncière. Acquis en 2005 pour 1 200 000 €, il se compose de 40 ha et de 7 000 m² de bâtiments. Il est loué à : l'association de tourisme social *Le Martouret*, l'association *Les Cavaliers du Diois*, la SARL *Acro'concept* (activités de plein air), *Delphine Poron*, maraîchère et *Adrien Manuel*, agriculteur.

Élu référent : Jean-Pierre ROUIT

Responsable du pôle environnement : Philippe MÉJEAN (jusqu'en décembre 2022)

Suivi des travaux : Marion BONO puis Quentin BONNARD

ACTIVITÉS 2022

- Achèvement du plan 2017-2021 d'investissements soutenu par la Région, l'Etat et le Département.
- Dépôt d'un nouveau plan quinquennal d'investissements visant :
 - ▷ l'amélioration du patrimoine (isolation de nouveaux bâtiments A, B, C, rénovation et intégration paysagère des préfabriqués et du parking, amélioration des sols du bâtiment D, modernisation du transformateur...),
 - ▷ facilitation de l'accueil de groupes en hiver (isolation du gymnase, WC accessibles dans les salles chauffées du bâtiment C...)
- Amorce de mise en œuvre (du nouveau plan avec la réalisation du terrain de jeux et lancement du parcours work-out.
- Mise en œuvre des deux dernières tranches de rénovation en réseaux séparatifs des eaux usées et pluviales et la réfection du réservoir d'eau potable seront engagées pour environ 97k€ HT et financées à 76% environ.

PERSPECTIVES 2023

- Achèvement du parcours de work-out
- Engagement d'une étude de programmation avec le CAUE pour l'ensemble travaux d'amélioration patrimoniale.



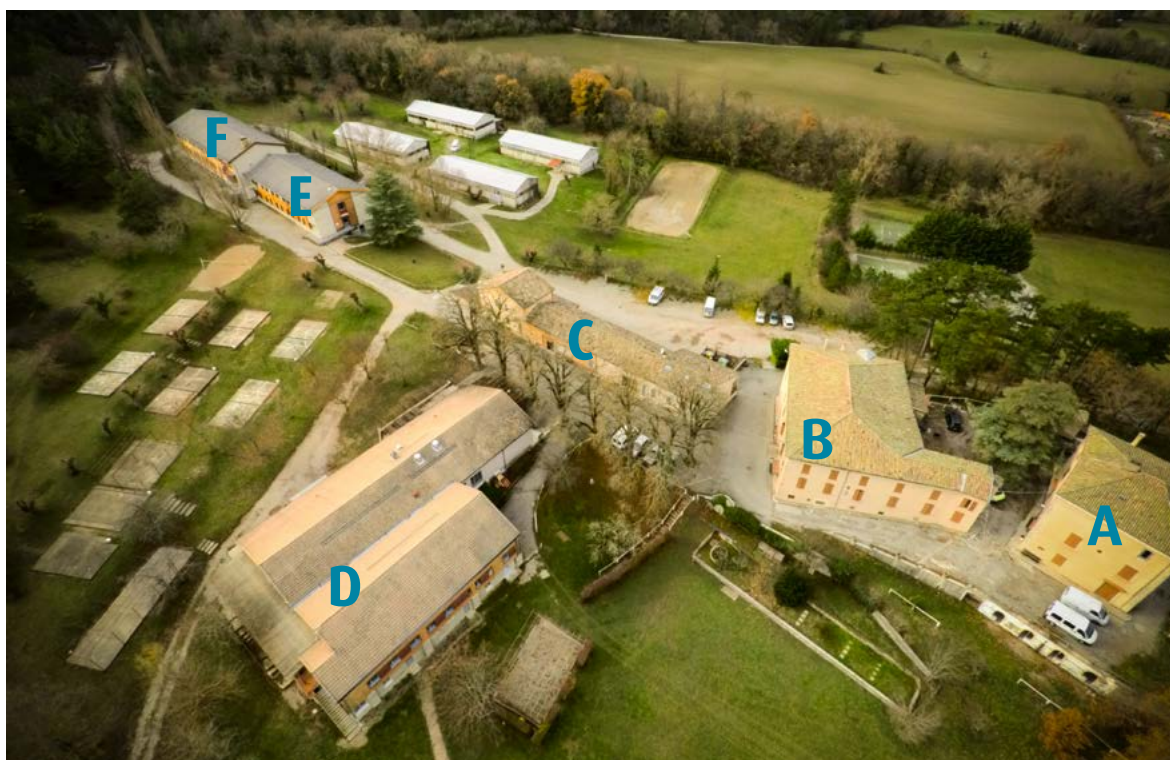
**Les locataires du
Domaine du Martouret :
+ 2 agriculteurs**



€ 241 503 €

153 209 €

2 agents CCD
(0,4 ETP)





RIVIÈRES et GEMAPI

La compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre depuis le 1^{er} janvier 2018. La CCD est concernée par trois bassins versants et donc autant de syndicats.

Élu référent : Pascal BAUDIN

Responsable du pôle environnement : Philippe MÉJEAN (jusqu'en décembre 2022)

LES MISSIONS

Le législateur souhaite une gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants, avec une solidarité amont/aval entre les territoires ruraux et urbains autour des missions :

- d'aménagement de bassin hydrographique ;
- d'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- de défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique) ;
- de restauration des milieux aquatiques (zones d'expansion de crue).

ACTIVITÉS 2022

• FINANCEMENTS :

Chaque EPCI peut instituer une taxe facultative plafonnée à 40€ par habitant et par an dont le produit est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Pour 2022, la CCD a voté une taxe de 224 305€ (101 474€ en 2021) soit environ 18,5€/habitant. Elle couvre la quasi-totalité du budget rivières de la CCD.

• ACTIONS :

- Définition et adoption de la programmation pluriannuelle des investissements pour le bassin versant de la Drôme (SMRD) et adoption d'une contribution GEMAPI augmentée 205 000 € (84 844€ en 2021) et restructuration des équipes techniques.

- Poursuite du chiffrage des programmes pluriannuels d'investissement pour les syndicats de l'Eygues en Aygues (SMEA) et pour celui du Buëch (SMIGIBA) avec, notamment, les études de danger préalables au classement des systèmes d'endiguement de la GEMAPI et les travaux liés.

- Dans les 3 syndicats, la représentation de la CCD défend une visibilité de l'évolution des contributions sur la durée du mandat.

PERSPECTIVES 2023

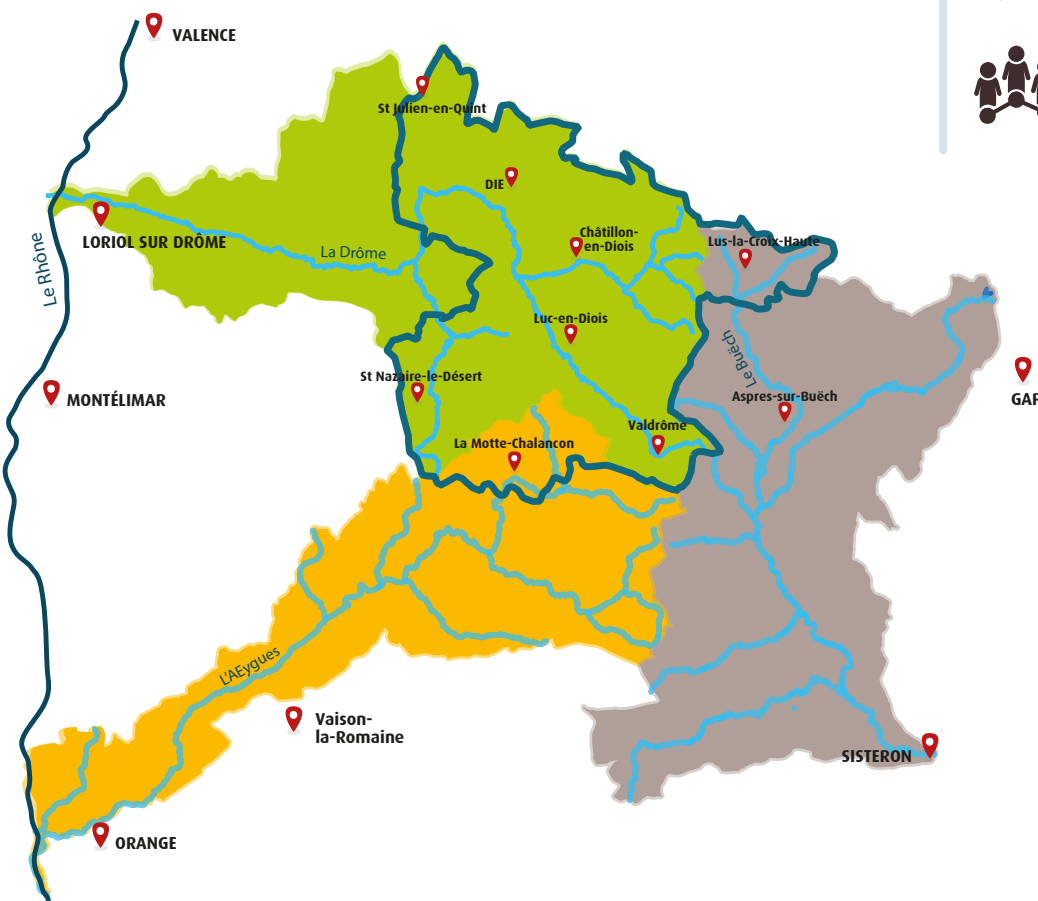
- Atterrissage des programmes pluriannuels d'investissement pour le SMEA et le SMIGIBA ;

- Poursuite de restructuration des équipes techniques de ces syndicats.

€ 253 000 €

41 324 €

1 agent (0,05 ETP)



| LÉGENDE | |
|---------|---|
| | Bassin Versant de l'Aeygues SMEA |
| | 63 communes (7 CCD) |
| | 65 000 hbts (650 CCD) |
| | 4 agents |
| | 9 465 € |
| | Bassin Versant du Buëch SMIGIBA |
| | 63 communes (2 CCD) |
| | 21 000 hbts (550 CCD) |
| | 10 agents |
| | 13 000 € dont 6 000 € hors GEMAPI |
| | Bassin Versant de la Drôme SMRD |
| | 80 communes (42 CCD) |
| | 55 000 hbts (10 800 CCD) |
| | 11 agents |
| | 227 000 € dont 22 000 € hors GEMAPI |
| | Pays Diois |
| | 50 communes |
| | 11 500 hbts |
| | 3 500 € pour l'ingénierie |



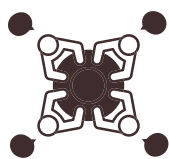
PLANIFICATION

La CCD est compétente depuis 2017 pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). La démarche est enclenchée depuis 2018. 2022 a été l'année de la concertation et de la transversalité avec des échanges entre les commissions.

Élu référent : Olivier TOURRENG

Chargée de mission : Isabelle DECAUVILLE

Responsable du pôle Aménagement et Urbanisme : Pascal ALBERT



7 réunions publiques
350 participants



4 commissions
inter-thématiques



340 846 €



286 698 €



2 agents CCD
(1,5 ETP)

ACTIVITÉS 2022

Suite aux échanges en 2021 sur le diagnostic, les personnes publiques associées ont pu apporter des remarques. La version finale du diagnostic a été approuvée par délibération intercommunale avec des retours positifs des communes sur le début de l'année dans le cadre de délibérations.

Des interventions ont eu lieu dans chacune des commissions thématiques portées par les élus. L'occasion de prendre connaissance des objectifs de chacune des commissions et de faire le lien avec les traductions possibles dans un document d'urbanisme.

Ainsi, à partir de la matière de la concertation, 7 réunions publiques ouvertes à tous et organisées sur les communes de St Julien-en-quin, Menglon, Miscon, St Nazaire le Désert, Rottier, Luc-en-Diois et Die ont mobilisé environ 350 participants pendant le début de l'été. Les commissions ont corrigé ou amendé les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).



L'enjeu le plus fort étant de trouver, d'après la formalisation du travail de chaque commission et l'expression du public, leur traduction spatiale et par conséquent leur place dans le PADD. Beaucoup d'expressions ne concernent pas le PLUi comme par exemple le choix des cultures implantées en agriculture.

L'équilibre à trouver dans les formulations des orientations n'est pas un exercice facile : Comment affirmer une trajectoire d'aménagement dans une rédaction précise ; et laisser la place aux innovations, aux projets non prévus. Telle est la délicate mission du PADD, dont l'écriture finale mais non définitive se profile pour début 2023.

Pour les bourgs, plusieurs ateliers de travail ont été réalisés pour faire le bilan des PLU ou autres documents d'urbanisme et préparer à la suite : principalement sur Die, Luc et Lus.

Les Atlas communaux sont tous reçus et serviront pour la suite du travail avec les communes dans la phase zonage. Un travail est également réalisé en lien avec les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement faits par les communes ou en cours afin d'apporter cet enjeu dans la réflexion de l'urbanisme et projets communaux futurs (voir travaux service commun Eau – Assainissement).

D'autres sujets tout au long de l'année 2022 ont continué d'alimenter les réflexions du PLUi :

- le lancement de l'OPAH et son diagnostic sur les bourgs révélant une part de logement vacant finalement assez faible mais d'autres champ du logement à travailler (accompagnement des copropriétés, rénovation thermique,...),
- l'été 2022 et ses stress hydriques sur la ressource en eau a préoccupé pas mal de communes du territoire ,
- le travail sur la requalification de l'entrée ouest de la ville de Die, l'intervention de l'EPORA sur le territoire Diois.

Les travaux se poursuivent avec l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement du Territoire et sa préfiguration dans le futur en zonage règlement.

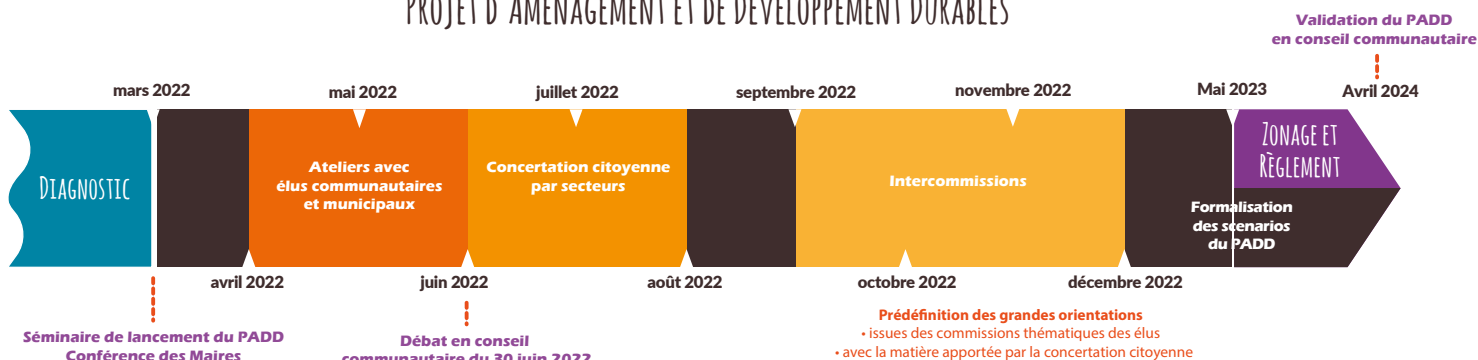
PERSPECTIVES 2023

Une nouvelle visite de l'ensemble des communes du territoire sera organisée pour :

- Discuter avec les élus en commune du Projet d'Aménagement et de Développement du Territoire (PADD) intercommunal/communal et des traductions opérationnelles sur les deux échelles,
- Continuer d'alimenter le PADD en assurant les allers retours entre projets communaux et échelle intercommunale Compromis à trouver entre le respect des objectifs nationaux et les ambitions locales....

POUR EN SAVOIR +
Retrouvez les éléments du diagnostic
du PLUi sur www.paysdiois.fr

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES





ZÉRO DÉCHET

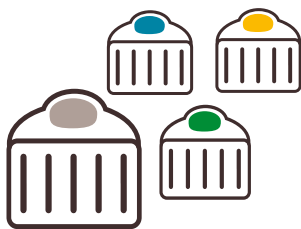
La Communauté des Communes gère en régie la collecte et le transfert des déchets des 50 communes du Diois. Le traitement des ordures ménagères et du tri est délégué au SYTRAD (SYndicat de Traitement et Recyclage Ardèche Drôme). L'ensemble est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les redevances et recettes du service. Elle se charge également des 5 aires de tri et de réemploi. Elle assure également des actions de prévention afin de diminuer la production de déchets et améliorer le recyclage.

Élus référents : Jean-Pierre ROUIT

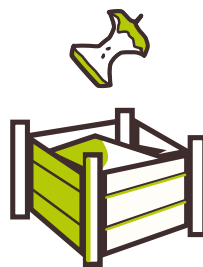
Co-Responsables du pôle : Wafa EL HAYANI et Rémi AUBERT



2350 tonnes
d'ordures ménagères



115 points publics
de tri sélectif



24 composteurs
partagés



5 429 222 €



3 544 335 €



13 agents
(12,6 ETP)

LES MISSIONS

• JETER MOINS ET TRIER PLUS

Le budget ordures ménagères représente un tiers des dépenses de la CCD. Sa maîtrise est primordiale. Elle passe par la baisse des tonnages produits, par le tri et le réemploi qui réduisent le coût des déchets et permettent leur recyclage.

En 2022, la commission zéro déchet s'est réunie 5 fois avec pour objectifs de :

- Engager de nouvelles réformes des déchets
- Poursuivre la maîtrise du coût du service par la baisse des distances parcourues par tonne collectée et de la bascule de tonnages enfouis vers des tonnages triés et valorisés.
- Poursuivre la relocalisation de certaines filières vers des exutoires plus proches.

Depuis le 4 octobre 2021, le geste de tri s'est simplifié sur le territoire du Diois. Dorénavant, tous les emballages en plastique et métalliques se trient. Avec la volonté de réduire les déchets et de développer toujours plus de recyclage, cette évolution s'inscrit dans le vaste schéma de transition énergétique et écologique engagé par le syndicat de traitement auquel adhère la CCD.

La modernisation du nouveau centre de tri, METRIPOLIS, permet désormais de trier tous ces matériaux. Les emballages métalliques et plastiques et les papiers arrivent en mélange au centre de tri et sont triés par matière et couleur avant d'être mis en balle. Ils sont ensuite acheminés dans des usines de recyclage pour être transformés en nouveaux emballages.



ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

EN 2022,
ont été collectées



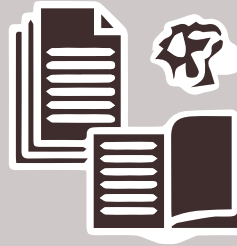
2 350 tonnes
d'ordures ménagères

- 4,5 %*



233 tonnes
d'emballages
(plastiques, métalliques,...)

+ 20 %*



325 tonnes
de papiers

- 7 %*

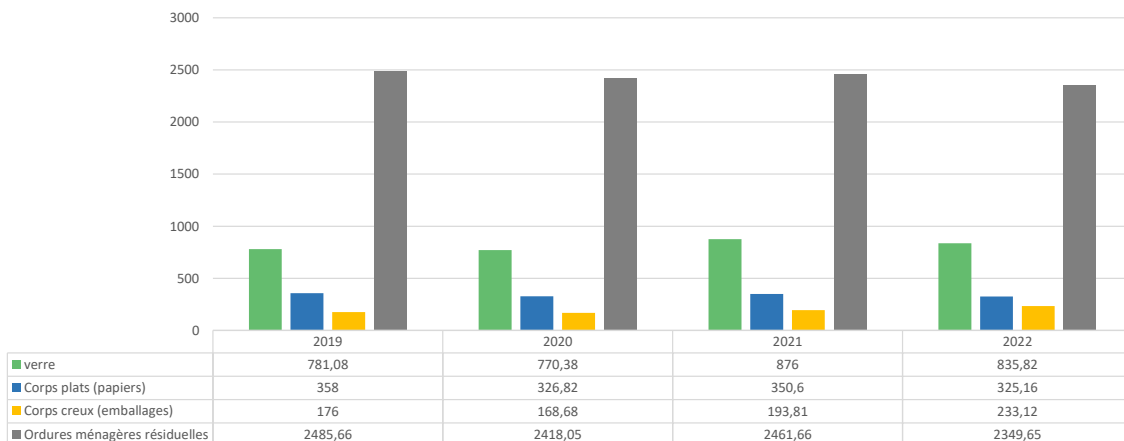


836 tonnes
de verres

- 4,5 %*

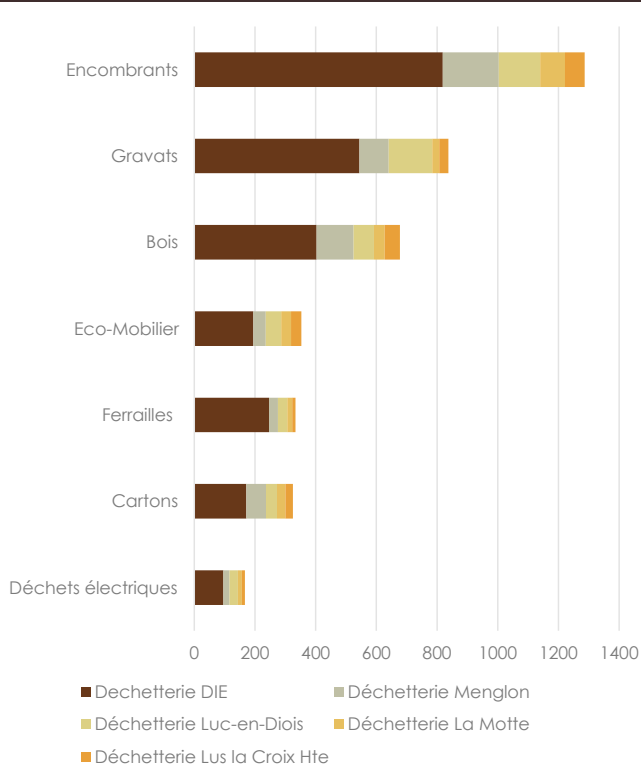
* par rapport à 2021 avec la mise en place des nouvelles consignes de tri qui acceptent tous les emballages dans la poubelle jaune.

ÉVOLUTION DES TONNAGES



▲ Évolution des tonnages des collectes sélectives de 2019 à 2022

ÉVOLUTION DES TONNAGES



▲ Tonnages 2022 par aires de tri des principaux flux

VERS DES AIRES DE TRI ET DE RÉEMPLOI :

Depuis 2019, la CCD réalise un plan de modernisation de ses cinq déchetteries avec comme objectifs :

1. Développer un maximum l'offre de tri : Limiter la quantité d'apports (jeter moins) et développer l'offre de tri (trier plus).
2. Permettre le réemploi à l'échelle locale : Créer et développer des filières locales de réemploi créatrices de valeur ajoutée, d'emploi ou de solidarités sur le territoire. Remplacer les coûts externes par des emplois locaux.
3. Améliorer le service rendu aux usagers et permettre leur accueil dans de meilleures conditions.
4. Améliorer la sécurité et les conditions de travail des gardiens.
5. Se mettre en conformité avec la norme environnementale (ICPE) et répondre aux nouvelles exigences réglementaires.

Les aires de tri de Luc-en-Diois et la Motte-Chalancon ont été les premières réalisations du plan de rénovation du parc de déchetteries de la CCD.

La réhabilitation de l'aire de tri et de réemploi de Die entre également dans ce cadre. Elle consiste en la modernisation et le déplacement des quais actuels en lien à la construction d'un centre technique intercommunal, d'une aire de stockage, de transfert et de transit des déchets, et une aire de détournement pour la recyclerie et la matériauthèque.



LE TEXTILE

Les textiles sont collectés sur des points d'apport volontaire gérés par le Relais ou directement auprès des bornes de la Croix-Rouge et du Secours Populaire à Die.

Il est aussi possible de déposer auprès des friperies du territoire comme Aire ou des magasins de seconde main.

| | 2021 | 2022 |
|----------------------|-----------|-----------|
| Collecte de textiles | 40 Tonnes | 61 Tonnes |

REDEVANCE SPÉCIALE

Conformément à la législation en vigueur (article L2333-77 du CGCT), la Communauté des Communes du Dois a instauré une redevance spéciale ordures ménagères pour les professionnels qui demandent à bénéficier du service de collecte avec le transfert et le traitement de leurs déchets ménagers ou assimilés.

En 2022, 148 022 € ont été perçus au titre de la redevance spéciale.

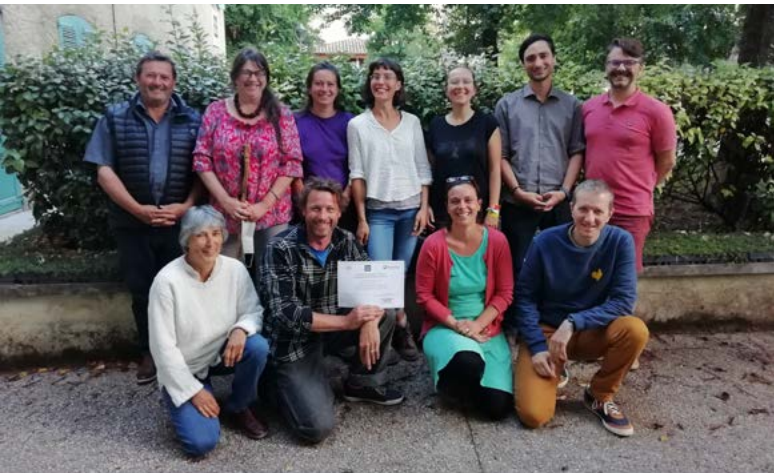
LES BIO DÉCHETS

La réglementation (article L541-1 du Code de l'environnement) vise à rendre obligatoire le tri à la source des biodéchets (matière organique contenue dans les ordures ménagères) dès 2024.

LE COMPOSTAGE

Depuis 2016, la CCD déploie des sites de compostage collectifs et vend également des composteurs individuels à hauteur de 15€ aux ménages.

- 76 composteurs individuels vendus en 2022
- 24 points de compostage collectif mis en place
- Formation guides-composteur destinée aux référents de site de compostage (animation Compost et territoires).



▲ Les 9 référents avec leur diplôme de guides-composteur formés en 2022 par Compost en territoire



▲ Un des 24 points de compostage partagé

LE BROYAGE

La CCD propose une subvention pour l'achat de broyeurs à destination des professionnels et des aides aux communes pour des campagnes de broyage à destination des usagers.

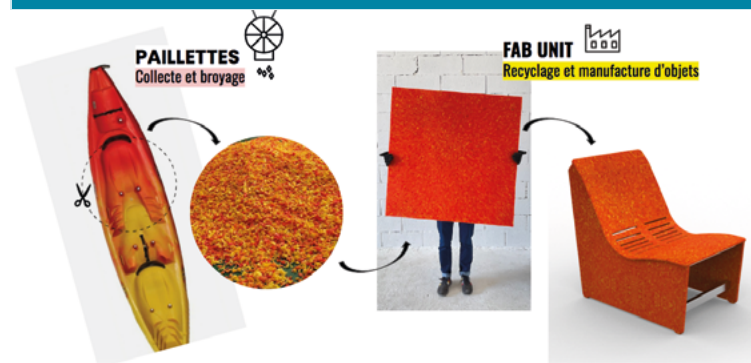
En 2022, deux entreprises ont bénéficié d'une aide à l'achat de broyeurs pour un montant total de 5887,20€. Deux communes ont également bénéficié d'une aide à l'achat pour un montant de 500 €. Cette opération est renouvelée en 2023.

LE RÉEMPLOI

Poursuite de recherche des filières de valorisation de matériaux collectés en aires de tri et de réemploi avec les associations Aire et Bis-Usus.

Poursuite accompagnement des associations porteuses du projet de recyclerie de Die avec l'appui du CAUE pour la rénovation du bâtiment actuel d'Aire.

LE PROJET PAILLETES, DE L'OR AVEC NOS PLASTIQUES



Face à la production croissante de déchets plastiques au niveau mondial, une plateforme collaborative se met en place, afin de créer **une filière complète** de recyclage de certains plastiques aujourd'hui non recyclés.

En fine, c'est tout un écosystème qui s'organise et permettra d'ici peu d'assurer les différentes étapes du recyclage :

- 1- **Collecte** de plastiques
- 2- **Transport ou apport volontaire**
- 3- **Traitement** : tri, déchiquetage, broyage et stockage à Die, par l'association Aire
- 4- **Vente de broyat** à des entreprises locales et régionales, à des artistes, à des ateliers de recyclage de type Precious Plastic...
- 5- **Production de nouveaux produits** : plaques de plastique pour du mobilier (étagères, tables, plans de travail...) bijoux, décoration, objets divers...

Ce projet est accompagné par la caisse des dépôts et consignations dans le cadre du programme TIGA (Territoire d'Innovation) coordonné par l'association Biovallée et par le programme LEADER Diois.

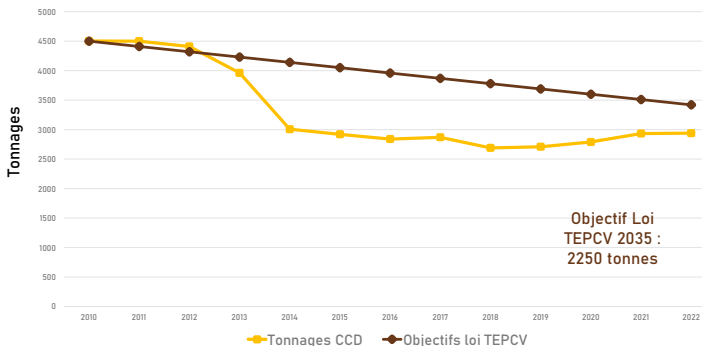
Il mobilise des partenaires de toute la vallée de la Drôme : entreprises, associations, collectivités ainsi que le Sytrad.



LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

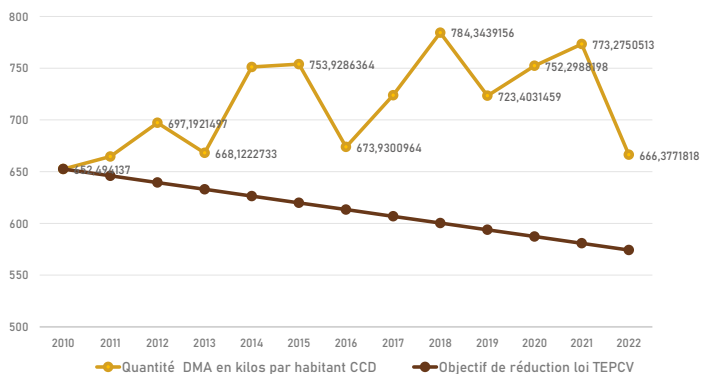
En parallèle de son plan de modernisation des déchetteries, la maîtrise des coûts passe également par la diminution de quantités de déchets sur le territoire.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) demande une baisse de 30% des déchets enfouis entre 2010 et 2020 et 50% à l'horizon 2025. La CCD a baissé de 35% l'enfouissement de ses déchets de 2010 à 2022.



Évolution des volumes enfouis et objectifs de la loi

La collectivité est en avance par rapport aux objectifs de la loi mais elle souhaite accompagner la diminution des volumes produits par chaque habitant. Les quantités produites par habitant restent importantes et ne permettent pas au territoire du Diois de répondre aux exigences de la Loi de transition énergétique qui demande une baisse de 15% des Déchets ménagers ou assimilés (DMA) entre 2010 et 2030.



Évolution des déchets ménagers par habitant et objectifs de la loi TEPCV en tonnes

PERSPECTIVES 2023

POINTS DE COLLECTE ET ÉQUIPEMENTS

- Évolution de la simplification des consignes de tri en collectant en mélange les emballages plastiques et métalliques et les papiers ménagers. L'objectif est de limiter les coûts liés au carburant en réduisant le nombre de tournées des véhicules de collecte.

- Achat de 16 colonnes aériennes de tri pour réadaptation des points d'apports volontaires et renouvellement du parc.

AIRES DE TRI ET DE RÉEMPLOI

- Électrification de l'aire de tri de Menglon, première étape avant la réhabilitation de la déchetterie de Menglon.

RÉEMPLOI

- Permanence de dons d'objets et/ou matériaux par les associations de réemploi, AIRE et BIS-USUS en amont de l'aire de tri et de réemploi de Die.

- Études et MOE du projet de la recyclerie sur les locaux actuels d'AIRE à Die.

VÉGÉTAUX

- Reconduction appel à candidature aide à l'acquisition de broyeur de végétaux et subventions aux campagnes communales de broyage.

- Convention avec les agriculteurs pour accueillir les végétaux non broyés collectés dans les aires de tri pour une revalorisation locale de cette ressource.

- Campagne de récupération gratuite de broyats sur Die pour les particuliers.

COMPOSTAGE

- Poursuite accompagnement et suivi des sites de compostage partagé avec le développement de 10 à 15 nouveaux points de compostage de proximité.

TRI DES DÉCHETS

- Poursuite du diagnostic des déchets professionnels du territoire pour proposer des solutions adaptées aux professionnels.

L'ÉQUIPE

Co-responsables de pôle : Wafa El Hayani et Rémi Aubert

Assistante administrative : Mélodine Poveda

Adjoint responsable d'exploitation : Axel Delekta

Chauffeurs-Grutier : Mehdi Guillet et Sébastien Pessine

Chauffeurs-Grutier Déchetterie et Entretien : Thomas Bonnard, Jean-Christophe Boyer, Renaud Le Quellec et Oleg Tivolt

Gardien de déchetteries et Entretien : Charlie Lang et Nicolas LANG

Chargé d'exploitation bio-déchets : Johann Fialoux

Animatrice prévention déchets : Isabelle Czekajewski



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.





SPANC

La Communauté des Communes du Diois a mis en place le Service Public de l'Assainissement Non Collectif en 2013 dans le cadre d'un transfert de compétence.

Ce service répond aux obligations de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 qui impose aux collectivités territoriales de contrôler les installations d'assainissement des habitations et autres bâtiments qui ne sont pas raccordés au réseau public de collecte des eaux usées. C'est un service public industriel et commercial (SPIC) exécuté en régie intercommunale.

Élus référents : Pascal BAUDIN

Contrôleurs : Florence PIRONNET et Anthony BOREL



**326 contrôles
en 2022**



**71 %
d'installations en
conformité**



77 401 €



5 000 €



**2 agents
(1,5 ETP)**

LES MISSIONS

Conformément à l'article L.2224-8 du CGCT, le SPANC du Diois exécute les missions obligatoires suivantes :

- Contrôle de conception des installations d'assainissement neuves ou à réhabiliter.
- Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves et réhabilitées sur site et avant remblayage.
- Contrôle du bon fonctionnement et d'entretien de toutes les installations tous les 10 ans.
- Diagnostic des installations en cas de vente immobilière (si le dernier contrôle date de plus de 3 ans).
- Information et conseil auprès des usagers et des professionnels.

Le SPANC assure le conseil et les contrôles des installations mais c'est le Maire de la commune qui dispose du pouvoir de police de la salubrité publique. Le SPANC ne dresse pas de procès-verbal.

Le service public d'assainissement non collectif compte 2383 installations, dont 436 logements seront raccordables une fois que les communes auront terminé les travaux d'assainissement.

TARIFICATION AUX USAGERS

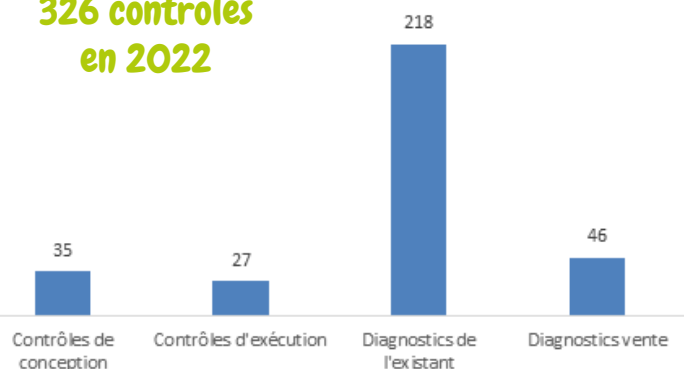
Le conseil a fixé la périodicité des contrôles à 10 ans et les redevances suivantes s'appliquent ;

| • ANC DE - 20EQ HABITANTS | | |
|--|-------|------------------------------------|
| Contrôle de l'existant | 270 € | + 50 € par logement supplémentaire |
| Contrôle à la vente | | raccordée à l'ANC |
| Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter | | |
| <i>Conception</i> | 135 € | + 25 € par logement supplémentaire |
| <i>Exécution</i> | 135 € | + 25 € par logement supplémentaire |
| • ANC DE + 20EQ HABITANTS | | |
| Contrôle de l'existant et vente | 370 € | |
| Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter | | |
| <i>Conception</i> | 185 € | |
| <i>Exécution</i> | 185 € | |

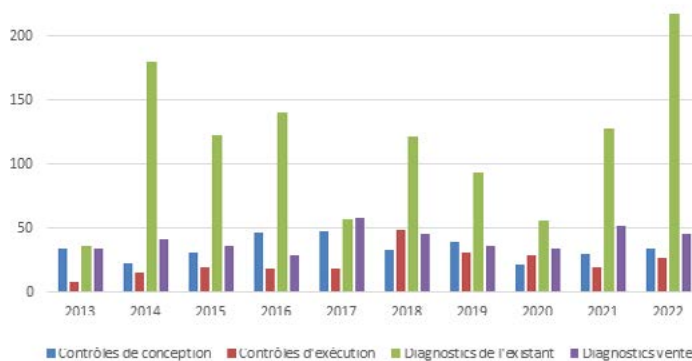
ACTIONS 2022

Le nombre de contrôles a augmenté par rapport aux années précédentes du fait de la présence de 2 techniciens sur l'année complète (1 à temps plein et 1 à mi-temps).

326 contrôles en 2022

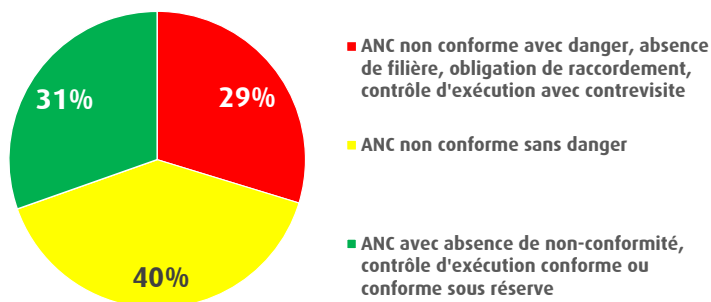


▲ Contrôles effectués en 2022



▲ Évolution des contrôles effectués par année

Taux de conformité des 1712 installations contrôlées

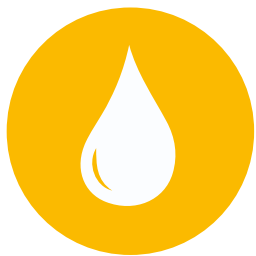


Soit un taux de conformité de 71% selon les critères de l'Agence de l'Eau.

PERSPECTIVES 2023

- Poursuivre les contrôles des installations existantes en priorisant les communes ayant un schéma directeur d'assainissement approuvé : reste 265 ANC à contrôler pour terminer le 1^{er} passage sur tout le territoire.
- Terminer de trier les installations « raccordables ». Travail en lien avec les services Eau/Assainissement collectif, Urbanisme et les communes.
- Restituer le bilan global ANC aux maires des communes achevées et réaliser la mise à jour du fichier des redevables.
- Relancer les vieux contrôles de conception
- Relancer les propriétaires n'ayant aucun ouvrage d'assainissement et ceux ayant une installation présentant un risque sanitaire et n'ayant pas effectué les travaux de réhabilitation dans les délais réglementaires.
- Organiser une réunion avec les entreprises et prestataires du territoire : bureaux d'étude, entreprises, vidangeurs, architectes, notaires

POUR EN SAVOIR +
Retrouvez le dossier de déclaration, le règlement et la liste des entreprises agréées sur www.paysdiois.fr



EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Depuis 2015, la loi NOTRe impose le transfert des compétences Eau potable et Assainissement Collectif au niveau intercommunal. Cette obligation laisse une possibilité de reporter le transfert jusqu'en 2026, ce que les communes et la CCD ont décidé durant l'été 2019.

Les communes et la CCD se sont positionnées unanimement contre ce transfert de compétences, qui semble inadapté à notre territoire mais favorables à la mutualisation de moyens pour accompagner leur service communal. Cependant, le transfert des compétences étant une obligation réglementaire, les élus ont choisi de s'y préparer pour se donner les moyens de rester en gestion publique à l'avenir.

Élus référents : Pascal BAUDIN

Chargée de mission : Emilie BELMONT



**500 Km
de réseau d'eau
potable**



**9 630 abonnés
eau potable
6 710 abonnés
assainissement**



44 585 €



0 €



**1 agent
(0,8 ETP)**

LE CONTEXTE

Depuis fin 2016, un service mutualisé, entre 45 communes, a été créé au sein de la CCD pour :

- Préparer la réflexion sur le transfert des compétences Eau et Assainissement
- Accompagner les communes dans l'amélioration de leur service actuel.

Dès 2016, les communes ont posé les principes politiques suivants :

- Rester en gestion publique de l'eau
- Conserver un tarif abordable à la mesure des habitants
- Maintenir des relais locaux dans les communes
- Maintenir une souplesse de fonctionnement

ACTIONS 2022

• Accompagner les communes pour l'amélioration de leur service et recherche de solutions mutualisées

Le service rencontre et accompagne les communes qui le souhaitent pour :

- Informer les élus
- Répondre aux questions qui se posent
- Faire le point sur la situation de la commune
- Faire remonter les problématiques rencontrées.

Une quinzaine de rencontres en communes ont été organisées pour échanger en conseil municipal ou sur une thématique spécifique (travaux, calcul du prix, appui juridique, etc.).

De ces rencontres émergent parfois des souhaits d'échanger avec les autres communes pour partager et trouver des solutions ensemble :

- Pour exemple, un groupe d'échanges concernant les compteurs et la relève a eu lieu le 21 novembre, sur la demande des communes. Il a réuni une dizaine de communes, et a encouragé à organiser d'autres échanges de ce type, plus technique, à destination des élus intéressés.
- De la même manière, sur la demande de la commission, un atelier « Compréhension du budget et construction du tarif » a été organisé le 20 juin et a réuni 20 communes volontaires pour travailler sur leur budget.

• Suivre l'observatoire intercommunal

Afin de mettre à jour ces données en continu et approfondir la connaissance, il est essentiel de maintenir un observatoire des services; c'est-à-dire mettre à jour les bases de données, compiler les connaissances (études, documents techniques, plans des réseaux...).



46 régies d'eau potable

34 régies d'assainissement

122 sources captées

95 réseaux

500 km de réseau d'eau potable

9 630 abonnés au réseau d'eau potable (dont 35 % de résidences secondaires)



46 stations d'épuration

6710 abonnés à l'assainissement collectif

La CCD suit les schémas d'eau potable et d'assainissement (environ une douzaine de schémas suivis cette année, dont 2 en assistance à maîtrise d'ouvrage directe).

Eau potable : 32 communes ont finalisé leur schéma directeur d'eau potable et 6 sont en cours.

Un schéma directeur d'eau potable permet de réaliser un diagnostic complet sur l'état du service d'eau, du patrimoine (réseaux, réservoir, ouvrages...), de connaître les débits de fuites, de vérifier l'adéquation de la ressource avec les besoins de la commune et de proposer un programme de travaux sur plusieurs années.

Assainissement : 41 communes ont leur schéma d'assainissement complet avec un zonage d'assainissement validé par enquête publique (2 communes sont en cours de mise à jour de leur zonage) dont 24 qui ont globalement réalisé entièrement les travaux préconisés dans le zonage.

Une commune doit établir un zonage d'assainissement, qui définit les zones dans lesquelles elle assure la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées et les zones en assainissement individuel ou le particulier a la responsabilité de se doter d'une installation d'assainissement (cf. SPANC)

• Animation du Contrat de progrès 2020-2022

En janvier 2020, 45 communes et la CCD ont signé un deuxième Contrat de Progrès avec l'Agence de l'eau et le Département permettant de financer plus de 9 millions d'euros de travaux de « rattrapage structurel » des communes sur l'eau et l'assainissement (mise en conformité, pose de compteurs individuels, réalisation de diagnostics, réhabilitation d'ouvrages vétustes...).

Fin 2022, les communes ont lancé près de 6,79 millions d'euros de travaux (demande de subvention déposée) et, aux vues des perspectives faites fin 2022, l'enveloppe du contrat sera consommée par les demandes des communes.

38 communes ont des travaux ou études en cours ou prévus.

A titre de comparaison, à l'issue des schémas directeurs finalisés (ou en cours de finalisation), près de 5 millions de travaux ont été identifiés pour l'assainissement et 11 millions pour l'eau potable.

• Faire l'interface partenaires et financeurs

La CCD coordonne le contrat de progrès et fait le lien avec les financeurs (Agence de l'eau, Département, Etat).

Elle suit les travaux et études des partenaires (schéma département de la Drôme, étude prospective SAGE 2050 qui étudie les scénarios à l'échelle du bassin versant de la Drôme à échéance 2050...).

Elle entretient également des liens avec d'autres collectivités et participe à des réseaux nationaux pour une veille juridique et réglementaire, et s'enrichir des retours d'expériences.

• Organiser les échanges et la gouvernance

Cette mission est suivie par la commission intercommunale Eau et Assainissement. L'ensemble des communes sont invitées, 37 communes y ont désigné des représentants et les séances réunissent en moyenne 27 communes. En 2022, 6 commissions ont été organisées.

7 réunions de secteurs ont été organisées pour aller rencontrer et échanger avec les élus municipaux (Brette, Glandage, Chalancon, Valdrôme, Sainte Croix, Marignac, Luc-en-Diois) : elles ont réuni 61 personnes représentant 34 communes. Les élus municipaux semblaient favorables à ce type de format qui imitent les déplacements et favorisent les échanges.

La commission travaille également en format « groupes de travail » où des élus volontaires travaillent à des problématiques spécifiques.

En 2022 :

- un groupe de travail « règlement de service assainissement » s'est réuni 3 fois pour produire un projet de modèle de règlement de service (comme cela avait été fait en 2021 sur le règlement de service eau potable). Ce travail sera finalisé en 2023 avec le regard des partenaires.

- un groupe de travail « niveau de service » s'est réuni 4 fois pour proposer un niveau de service minimum à atteindre pour les communes avant le transfert.

Ce dernier travail a abouti à l'élaboration d'une charte dont les objectifs sont les suivants :

- Ecrire les engagements politiques posés dès le début du travail,
- Améliorer la qualité des services d'eau potable pour convaincre de rester en régie publique à l'avenir,
- Fixer les termes de la coopération CCD/communes en prévision du transfert de compétences.

Cette charte contient donc les engagements des communes et de la CCD ainsi qu'un niveau de service à atteindre avant le transfert.

Cette charte a été proposée par la commission et validée lors du conseil communautaire du 15 décembre.



▲ La Commission eau-assainissement

PERSPECTIVES 2023

2023-2025 sera une nouvelle étape qui nécessite de se préparer plus activement au transfert des compétences. Pour cela, le conseil communautaire du 15 décembre a validé le principe de créer un service commun, incluant le poste actuel d'Emilie Belmont ainsi qu'une nouvelle personne qui sera en charge de l'analyse financière et la construction du budget.

La charte sera signée par les communes début 2023 et la CCD accompagnera les communes à atteindre leurs engagements, notamment pour atteindre le « service minimum ».

L'année 2023 sera également la dernière année du contrat de progrès qui a bénéficié d'un an de délai. Les communes auront jusqu'au 31 décembre 2023 pour obtenir des subventions dans ce cadre.



SERVICE D'INSTRUCTION MUTUALISÉ

Dans le cadre des projets de mutualisation et pour pallier l'arrêt de l'instruction à la DDT suite à la loi ALUR, la Communauté des Communes du Diois porte un service d'instruction des autorisations d'urbanisme depuis 2015.

Élus référents : Olivier TOURENG

Instructrices : Nathalie DEVILLAINE et Quentin BONNARD puis Emilie GUILBERT



**22 communes
adhérentes**



1 077 dossiers



98 456 €



0 €



**2 agents
(1,8 ETP)**

LES MISSIONS

Les instructeurs réalisent les missions suivantes dans le cadre du service d'instruction mutualisé (SIM):

- Instruction des différentes autorisations d'urbanisme
- Accueil et information des pétitionnaires
- Appui aux communes en matière d'instruction ou de planification
- Veille juridique et information des communes.

Au 1^{er} janvier 2023, le SIM concerne 22 communes.

ACTIONS 2022

C'est une deuxième année très intense avec un total de 1 077 dossiers. En plus de l'instruction viennent s'ajouter d'autres sujets comme les problèmes de dématérialisation, des questions de contentieux ou conflits de droit privé, des sollicitations plus fréquentes des pétitionnaires comme des mairies,...

| Actes | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-------------------------------------|------|------|------|-------------|
| Permis de construire (PC) | 131 | 150 | 173 | 160 |
| Déclaration préalable (DP) | 292 | 286 | 445 | 407 |
| Certificat d'urbanisme (CU) | 284 | 391 | 530 | 492 |
| Autorisation de travaux en ERP (AT) | 29 | 21 | 23 | 12 |
| Permis de démolir (PD) | 1 | 1 | 3 | 2 |
| Permis d'aménager (PA) | 3 | 1 | 2 | 4 |
| Total | 740 | 850 | 1176 | 1077 |

• Compte Administratif prévisionnel (Déc. 2021- Nov. 2022)

| | Dépenses | Recettes |
|-------------------------------------|-----------------|--------------------|
| Actes | | 114 520 € |
| Refacturation conseil architectural | | 840 € |
| Charges (Personnel et Logiciel) | 98 696,60 € | |
| | Excédent | 16 663,40 € |

• Taxe d'Aménagement (TA) :

Le régime de la TA est modifié par le législateur. Désormais :

- La gestion est faite par la DGFIP en lieu et place de la DDT,
- Son paiement se fait sur déclaration du demandeur auprès de la DGFIP à la fin des travaux,
- Les délibérations portant sur l'institution, la détermination de nouveaux taux, les exonérations... de TA seront à prendre par les communes avant le 1^{er} juillet de chaque année et être transmises via l'application DELTA.

• Gestion Dématérialisée :

Toutes les communes ont l'obligation de recevoir les demandes de manière dématérialisée. Les communes de + de 3500 habitants doivent également réaliser une instruction dématérialisée : enregistrement, consultation, délivrance, contrôle de la légalité et archivage.

Les constats sont les suivants :

- Organisation interne : pratique CCD/commune a harmonisée avec des communes qui envoient le dossier papier et autres qui scannent/insèrent le dossier dans le logiciel métier,

- Problèmes sur le guichet : interface peu intuitif, perte de pièces mais des demandes émanant essentiellement des notaires (CU, DIA...) ou des professionnels de la construction.

- Interface avec la plateforme nationale difficile : 1 seule commune opérationnelle en Drôme

• Conseil Architectural

Quelques dossiers à la demande des communes mais cela reste faible (6 dossiers) depuis septembre 2021. 3 dossiers CCD pour les ZA. Trois sollicitations directes de particuliers rejetées car non prescrites par les mairies. La ville de Die a sollicité le service pour poursuivre, à travers le marché de la CCD, le conseil aux particuliers mis en place dans le cadre de l'AVAP¹.

PERSPECTIVES 2023

Le guide de l'urbanisme va être mis à jour pour intégrer les points suivants :

- Évolution taxe aménagement,
- Étapes déclaratives à faire par le pétitionnaire particulièrement après la délivrance de l'autorisation.

Pour accompagner les maires, un synoptique sera également élaboré. Cela consiste en un guide sur le rôle du Maire en matière d'urbanisme.

Le logiciel métier du service va être changé afin de mieux répondre aux besoins de dématérialisation. Les agents et secrétaires seront formés pour fin 2023 au nouveau logiciel.

1 AVAP : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine



SERVICES AUX COMMUNES

Pour aider les communes à assurer leurs compétences, l'intercommunalité mutualise des services et les accompagne dans leurs missions quotidiennes. Le Service Intercommunal de Secrétariat de Mairie (SISE-MA) est un service mutualisé créé en août 2015 pour répondre aux besoins de secrétariat des communes membres. Le Système d'information Géographique fournit à l'intercommunalité et à la CCD un outil pour mieux appréhender les questions d'urbanisme et de réseaux.

Élu référent : Olivier TOURENG (SISEMA) et Christian REY (SIG)

Secrétaires : Cécile FERRANDIER, Isabelle CHEZE, Marie-Pierre GROS, France FOULETIER, Florence COMBEL, Marielle PEYROCHE

Technicien SIG : Frédéric SAUVET



**31 communes
adhérentes**



**15 missions
permanentes**



285 555 €



0 €



**7 agents
(5,5 ETP)**

LES MISSIONS

Ce service remplit les missions suivantes :

- Effectuer des remplacements programmés ou d'urgence dans les mairies,
- Proposer des missions de renfort administratif temporaire,
- Assurer le secrétariat permanent des communes adhérentes,
- Animer le réseau des secrétaires de mairies du Diois dans le cadre de réunions trimestrielles (diffusion bonnes pratiques, partage veille réglementaire, intervention extérieures,...),
- Mettre en relation les besoins des communes et les compétences intercommunales.

ACTIONS 2022

• Démarche d'intégration des nouveaux agents du service

En 2022, le service a été mobilisé pour accompagner l'intégration des nouveaux agents recrutés en 2021 et 2022. Le temps disponible pour assurer des missions de remplacement se réduit.

Le Centre de gestion de la Drôme a organisé en octobre 2022 une session de 21 jours de formation pour accompagner la prise de poste de secrétaires de mairie. La CCD a pu inscrire trois agents débutants du service pour un montant de 5 040€.

• Planification d'une réorganisation du service

Le service commun compte 7 agents contre 1 seul en 2019. Ce développement du service doit s'accompagner de la mise en place d'une coordination et de temps dédié à du tutorat. Un poste de coordinatrice du service a été créé en 2022 et pourvu par un agent du service, France Fouletier. La mise en œuvre doit être effective au 1^{er} semestre 2023 dans le cadre d'une réorganisation du service.

• L'activité du service

En 2022, l'utilisation du service par les communes est marquée par des missions de remplacement temporaires anticipées sur les communes de Barsac et Sainte-Croix.

| | NB communes | NB heures | Facturation |
|-------------------------------------|-------------|-----------|---------------------|
| Missions temporaires anticipées | 2 | 112 | 3 155,04 € |
| Missions temporaires d'urgence | 3 | 62 | 1 870,54 € |
| Missions de renforts administratifs | 3 | 102 | 2 668,32 € |
| Secrétariat permanent | 16 | | 225 657,52 € |
| TOTAL FACTURATION 2022 | | | 233 351,42 € |

PERSPECTIVES 2023

La réorganisation du service planifiée en 2022 doit se matérialiser en 2023 avec la mise en place d'une coordination dédiée et d'un temps de tutorat. Pour se faire, des recrutements et des périodes de tuilage des agents sur leurs nouvelles affectations en communes sont programmées sur le 1^{er} semestre 2023.

Le service facilite et initie l'organisation de formations en union avec les communes, pour que celles-ci puissent se dérouler sur le territoire. Au 1^{er} semestre 2023, il est prévue une formation sur la gestion de la rémunération (15 secrétaires inscrites).

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

En 2016, la CCD a mis en place un système d'information géographique à destination des élus et des agents communaux et intercommunaux.

41 communes ont aujourd'hui numérisé leurs réseaux humides.

Plus de 200 utilisateurs ont un accès à la plateforme. Ces chiffres montrent l'appropriation de cet outil par de nombreux agents et élus pour l'exercice de leur mission.

95 % des utilisations sont orientées sur l'interrogation des bases cadastrales. C'est l'outil indispensable des secrétaires et élus qui remplace la recherche papier.





NATURA 2000

La Communauté des Communes du Diois (CCD) comprend sur son territoire en tout ou parties 10 sites Natura 2000.

Élu référent : Catherine PELLINI

Chargées de mission : Camille LEBIHAN et Marine SCARPARI



**10 sites
Natura 2000
sur le Diois
(5 animés par la CCD)**



**14 communes
avec des zones
Natura 2000**



152 478 €



0 €

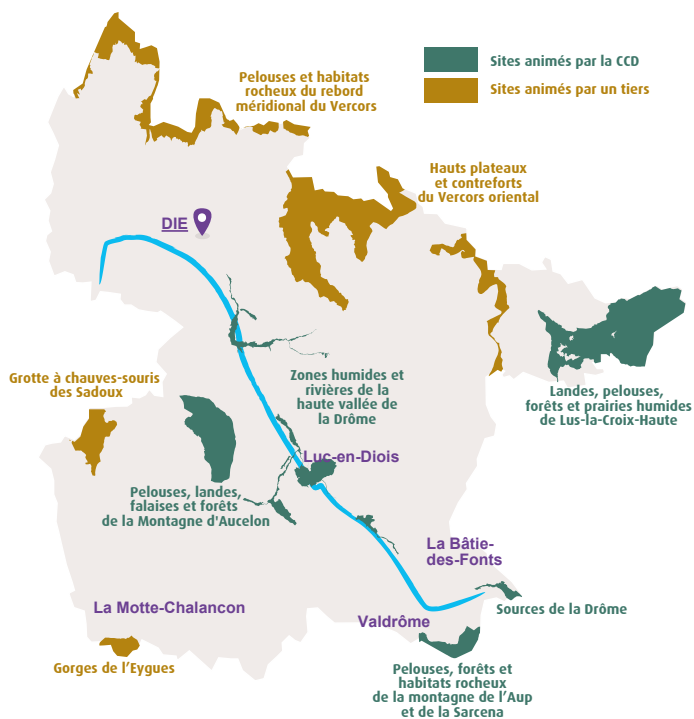


**2 agents
(2 ETP)**

LES MISSIONS

Le service mutualisé de la Communauté des Communes du Diois porte cinq sites Natura 2000 :

| Animation depuis | Nom du site | Communes concernées | Surfaces | Phase |
|------------------|---|--|----------|--|
| 2016 | FR8201680 : Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus-la-Croix-Haute | Lus-la-Croix-Haute | 3 637 ha | Animation |
| 2016 | FR8201685 : Pelouses, landes, falaises et forêts de la montagne d'Aucelon | Aucelon | 1 479 ha | Animation |
| 2016 | FR8201688 : Pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcéna | Valdrôme | 504 ha | Animation |
| 2020 | FR8201683 : Les sources de la Drôme | La Bâtie-des-Fonts | 198,6 ha | Ecriture du Document d'objectifs (DOCOB) |
| 2020 | FR8201684 : Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme | Barnave Beaurières Charens Luc-en-Diois Menglon Montlaur-en-Diois | 1158 ha | Ecriture du Document d'objectifs (DOCOB) |



Marquage des arbres à conserver dans la forêt communale de Lus-la-Croix-Haute dans le cadre d'un contrat Natura 2000 forestier

Suivis scientifiques

Suivi de l'état de conservation des pelouses sèches pour préparer la mise en place des mesures agro-environnementales et climatiques.

Animations et sensibilisations des publics



Animation scolaire pour la création d'une chasse au trésor sur le sentier de la Sarcéna à Valdrôme

ACTIONS 2022

• L'ANIMATION DES SITES NATURA 2000

Gestion des habitats et des espèces



Travaux de réouverture de pâturage à Valdrôme

Animation grand public :

- Nuit de la chauve-souris à Valdrôme
- A la découverte des papillons d'Aucelon

Atlas de la biodiversité à Lus-la-Croix-Haute

La commune a lancé une démarche de construction d'un Atlas de la Biodiversité Communale. Ce travail a été accompagné par le Parc du Vercors et le service Natura 2000 :

- Conférence sur le castor d'Europe ;
- Suivis des papillons et des chauves-souris ;
- Sortie sur les arbres remarquables.

Outils de communication

Sortie de la deuxième lettre Natura Diois

Suivis des évaluations d'incidences

Accompagnement de la commune de Lus-la-croix-haute par rapport à un projet de highline dans le vallon de la jarjatte.

Veille à la cohérence des politiques publiques

Accompagnement à l'élaboration du plan de gestion de l'ENS de la montagne du Sapey.

• SITES NATURA 2000 DE LA RIVIÈRE DRÔME AMONT ET DU BEZ

La Communauté des Communes du Diois, en tant que structure porteuse de l'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB) des deux sites Natura 2000 a poursuivi le travail engagé en 2021 :

- Lancement d'une consultation publique sur le périmètre des sites Natura 2000 D12-D14

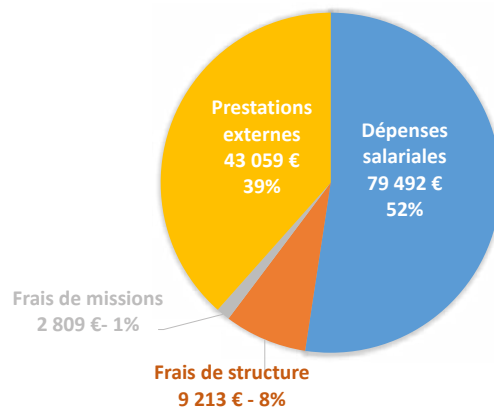


▲ Réunion publique en juin 2022

- Élaboration du 2^{ème} tome du DOCOB : construction du programme d'actions en concertation avec les acteurs des sites
- Finalisation du DOCOB des sites Natura 2000 de la rivière Drôme et validation en comité de pilotage le 7 septembre 2022.
- Animation et sensibilisation : accueil d'étudiants en Master BIOTERRE (Université Paris 1) sur le marais des Bouligons (en partenariat avec le service ENS du Département et le SMRD), sortie ambroisie

• BUDGET ET SUBVENTIONS 2022

Les dépenses du service sont subventionnées à 100% pour 50% par l'Union Européenne via le FEADER (Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural) et pour 50% par l'Etat Français via le Ministère de la Transition écologique.



▲ Le budget s'élève à 151 913,25 €

PERSPECTIVES 2023

Site Natura 2000 de Lus la Croix Haute :

- Poursuivre l'accompagnement et la participation à l'ABC ;
- Etude de faisabilité de nouveaux contrats forestiers.

Site Natura 2000 d'Aucelon :

- Animation scolaire auprès de l'école de Saint-Nazaire-le-désert (potentielle) ;
- Suivi de la Laineuse du prunellier (papillon de nuit), etc.

Site Natura 2000 de Valdrôme :

- Suivi de la fin du chantier d'ouverture de milieu ;
- Suivi de l'implantation d'un îlot d'avenir.

Sites Natura 2000 de la rivière Drôme amont :

1^{ère} année d'animation du DOCOB des sites Natura 2000 de la rivière Drôme.

Projets transversaux :

Mise en œuvre de la contractualisation des Mesures Agri-Environnemental et Climatique (MAEC) ;

Élaboration d'outils de communication et de sensibilisation sur les sites du Diois :

- Lettre d'information n°3 « Natura Diois » ;
- Panneau d'exposition complémentaire pour les 5 sites ;

Veille à la prise en compte des enjeux Natura 2000 au sein des projets locaux

Participations aux projets du réseau des animateurs Natura 2000 Drôme-Ardèche ;

Renforcer le travail transversal réalisé avec d'autres structures de gestion d'espaces naturels (PNR, Département, Syndicat, etc...) et articulations des politiques de préservation des milieux naturels.



AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

La Communauté des Communes du Diois a entrepris plusieurs actions en lien avec le numérique via la prise de compétence « communications électroniques ». Le syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique a reçu la délégation de compétence de la CCD sur le déploiement du réseau public de la fibre sur le Diois.

Élu référent : Christian REY

Chargé de mission : Frédéric SAUVET

FIBRE OPTIQUE

Après la commercialisation de la première poche « PR2-5 Die-Est et Romeyer », c'est maintenant la poche 2.28 (Die Ouest + Romeyer + Chamaloc + Ponet et Saint Auban) qui est en cours de fibrage pour une commercialisation en 2023. Les études ont été lancées sur la poche 2.53 de Pontaix à Saint Julien en Quint. Une accélération du lancement en étude est constatée cette fin d'année 2022 et va se poursuivre sur 2023 afin de pouvoir respecter un déploiement total pour 2025. Concernant les bâtiments nécessaires au déploiement (NRO Nœud de Raccordements Optique), tous sont terminés.

POUR EN SAVOIR +

Pour connaître l'avancée du déploiement, tester l'éligibilité de son entreprise ou de son domicile : <https://www.ardechedromenumerique.fr/>

TÉLÉPHONIE MOBILE

La CCD accompagne les communes notamment sur le programme New Deal destiné à résorber les zones non ou mal desservies et améliorer la couverture de téléphonie mobile. Cette année encore, 4 nouveaux pylônes ont été érigés sur Establet, Rochefourchat, Pradelle et Solaure. Autant d'équipements qui permettront l'amélioration des communications sur notre territoire. Ceux-ci devraient prochainement être mis en service. Les derniers arrêtés nous laissent de bon espoir quant à de nouveaux équipements pour 2023 et 2024. Aujourd'hui, ce sont déjà 11 nouveaux dispositifs qui ont été mis en service, à terme ce sont plus de 20 à 25 nouveaux pylônes qui viendront améliorer nos connexions.



152 478 €



428 300 €



1 agent
(0,8 ETP)



PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES

La Communauté des Communes du Diois participe à l'équipement et au renouvellement du matériel informatique des écoles et des classes mobiles numériques, subventionne le Théâtre de Die et la Médiathèque départementale et accompagne sur les thématiques de l'éducation et de l'emploi des jeunes. La CCD

INFORMATIQUE DES ÉCOLES

La collectivité met à disposition des écoles primaires des ordinateurs et du matériel informatique, comme les tableaux numériques interactifs, dont elle assure l'acquisition et le renouvellement. Pour cela, la Communauté des Communes du Diois travaille en lien avec l'animateur TICE (Technologie de l'Information et de la Communication), nommé par l'Education Nationale, et les enseignants.

Pour financer les équipements, la CCD peut s'appuyer sur les programmes de financement nationaux, comme l'appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité ». Les communes accompagnent également le programme en mettant à disposition leurs services techniques pour les installations.

Contact : Alain Deffaisse - informatique@paysdiois.fr

LES AIRES : THÉÂTRE DE DIE ET DU DIOIS

La Communauté des Communes du Diois contribue à hauteur de 15000 € au budget de fonctionnement du Théâtre de Die.

Afin de se soutenir les efforts importants de développement des actions culturelles sur le territoire comme les actions « hors les murs », il sera proposé au budget 2023 de maintenir cette participation. Il sera également proposé de maintenir le fonds de garantie pour la programmation événementielle du théâtre.

Contact : Olivier Fortin - olivier.fortin@paysdiois.fr

LA MÉDIATHÈQUE DIOIS-VERCORS

La Médiathèque départementale Diois – Vercors, par convention depuis sa création, perçoit une contribution de la Communauté des Communes du Diois à hauteur de 55 248 € pour son fonctionnement (10 % du budget de fonctionnement). La médiathèque Diois-Vercors accompagne également les 6 bibliothèques communales situées sur son secteur.

Contact : Olivier Fortin olivier.fortin@paysdiois.fr

CONVENTION RURALITÉ AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour mémoire, la convention vise à accompagner l'école et le collège Diois, dans le cadre de « la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative ». En 2022 :

- Nomination d'un nouvel animateur Xavier LEVET par l'Education Nationale pour relancer la convention et les travaux avec les enseignants.

- Deux réunions de comité de pilotage de la convention ruralité pour :

- ▷ Préparer la carte scolaire

- ▷ Anticiper les futures cartes scolaires, suivre notamment les évolutions des besoins pour faire face aux variations d'effectifs liées à l'accueil des 3-4 ans ;

- ▷ Suivre les projets de la mission ruralité autour de trois pôles :

1. **OBSERVATOIRE** (enquête qualitative et recensement des pratiques),

2. **CONSERVATOIRE** (mutualisation de pratiques, communication Twitter - @EcolesDiois26- et site de la circonscription - <https://ien-crest.web.ac-grenoble.fr/> -)

3. **LABORATOIRE** (formations des enseignants, partenariat entre les classes et les structures artistiques et culturelles du territoire, partenariat avec les structures médico-sociales).

Contact : Olivier Fortin olivier.fortin@paysdiois.fr

CONVENTION SOUTIEN À L'OPTION « ARTS DU CIRQUE »

Par la volonté de la cité scolaire du Diois, des enseignants et grâce à l'appui des partenaires institutionnels, l'option « Arts du Cirque » a été développée d'abord au collège puis plus récemment au lycée de Die. Cette option donne à la cité scolaire de Die et au territoire du Diois de la visibilité, de l'attractivité et crée une ouverture pour les élèves originaires du Diois.

Suite aux sollicitations de l'établissement, la CCD signe en 2022 une convention multipartite, aux côtés de l'Etat, de la Région, du Département et de la commune de Die, pour soutenir le développement de cette option. Dans ce cadre, elle financera l'établissement à hauteur de 4200€ pour couvrir notamment des frais non pris en charge par les autres partenaires, à savoir : les sorties des élèves ayant vocation à nourrir leur culture circassienne (participation à des spectacles : entrées et transports).

Contact : Olivier Fortin olivier.fortin@paysdiois.fr

LES MISSIONS LOCALES

La Communauté des Communes du Diois contribue à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par un soutien financier annuel aux deux Missions Locales présentes sur le Diois : Vallée de la Drôme (16 985€), Drôme Provençale (1 247 €) et par une aide à la location des locaux de l'antenne de Die (4670€/an).

Les équipes des missions locales de Die et Nyons accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans. Les animatrices proposent écoute, conseil et accès à de nombreux services afin de soutenir les jeunes dans leurs démarches d'insertion dans l'emploi, leur recherche d'apprentissage...

Des solutions concrètes sont proposées par les missions locales pour faciliter projet professionnel, recherches de formations ou encore contacts avec les entreprises... avec un seul objectif : l'accès durable à l'emploi.

L'ESPACE FRANCE SERVICES DU DIOIS

Déployé sur le territoire Diois en 2020, le dispositif France services promu, labellisé et financé par l'État se matérialise par une structure : l'Espace France Services du Diois. Cette dernière est actuellement portée par le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de Die, lequel dépend du lycée agricole du Valentin (Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA)).

L'Espace France Services du Diois est un service de proximité dans lequel les habitant-e-s peuvent être accompagné-e-s par des médiateur-ice-s dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit,...

Des permanences physiques sur rendez-vous sont mises en place dans 6 communes : La Motte-Chalancon, Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, St Nazaire-le-Désert, Valdrôme et Luc-en-Diois.

La Communauté des Communes du Diois est invitée au comité de pilotage de l'Espace France Services du Diois (ex MSAP) et l'encourage dans sa démarche d'itinérance sur le territoire intercommunal du Diois.

C'est également un Espace Public Numérique (EPN) pour mettre à disposition des outils numériques pour chaque habitant-e-s. Il est également proposé des ateliers numériques avec les deux conseiller-e-s numériques qui accompagnent les habitant-e-s dans leurs usages numériques (action portée par la CCD et la Ville de Die).

En 2022, plus de 6000 demandes ont été enregistrées par les 3 médiateur-ice-s. Un chiffre en constante augmentation qui révèle les besoins accrus de la population dans l'accès à leurs droits et aux services publics.

En 2023, il est proposé au Conseil communautaire de délibérer pour prendre la compétence d'intérêt communautaire au titre « 2 - Compétences supplémentaires grevées d'un intérêt communautaire » sous le libellé : « Article 6 - Participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » prévu au II de l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales.

Si la prise de compétence est validée, la Communauté des Communes assurera l'équilibre financier pour la pérennisation du dispositif France services existant et déposera une candidature sur une seconde structure, dite « multi-sites » permettant de développer le service sur le territoire intercommunal.

LE CONSEILLER NUMÉRIQUE

Dans le cadre du volet «Inclusion Numérique» du plan de relance proposé par l'État, la CCD a recruté en 2021 un Conseiller Numérique France Services pour mener à bien des activités de médiation numérique. La Commune de Die a également recruté 1 poste.

Les conseillers animent des ateliers numériques individuels ou collectifs. Ils proposent des initiations au numérique dans les Espaces France Services, les Espaces publics numériques, les mairies et sur l'ensemble du territoire.

Leurs missions principales se définissent en trois volets :

- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques,
- Soutenir les citoyens dans leurs usages quotidiens du numérique
- Accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne

Les deux conseillers numériques du territoire ont accompagnés 669 personnes en 2022 et réalisé 52 ateliers. La tranche d'âge des + de 60 ans est la plus touchée. La plupart des demandes tournent autour de la prise en main du matériel numérique suivie de l'accompagnement aux démarches en ligne.

En 2023, la CCD a prévu de reconduire cette mission après la fin de la convention initiale.

Les conseillers numériques travaillent en étroite collaboration avec l'Espace France Services et l'Espace Social et Culturel du Diois.

Contact : Emmanuel Mourier emmanuel.mourier@paysdiois.fr



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU DIOIS

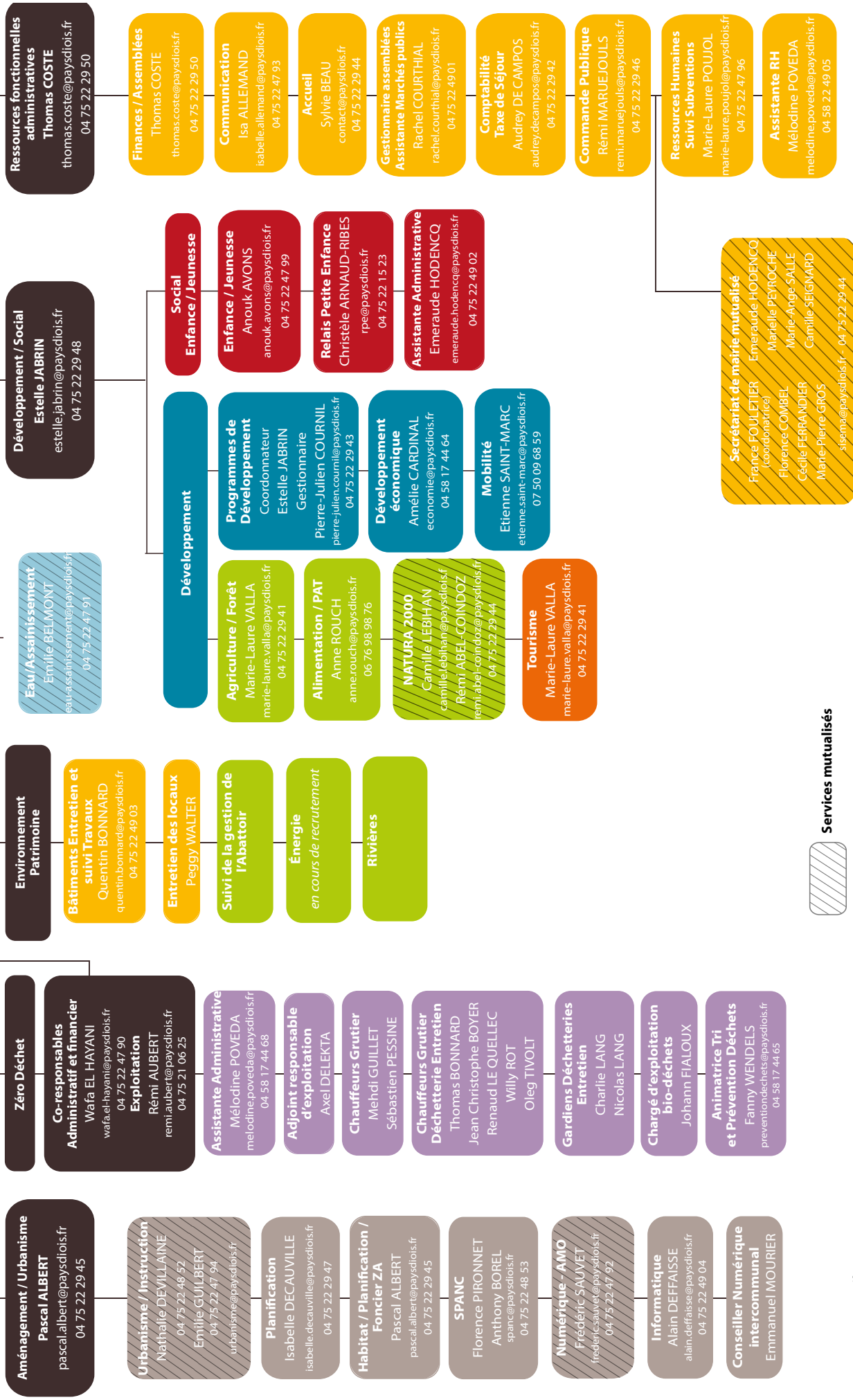


aux sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Pôles
Responsables de Pôles

Directeur
Olivier FORTIN
olivier.fortin@paysdiois.fr
04 75 22 29 49

Direction / Relations avec les Elus



Annuaire des structures et/ou propriétés intercommunales

Siège

42 Rue Camille Buffardel - 26 150 DIE
04 75 22 29 44 - contact@paysdiois.fr

Office du Tourisme du Pays Diois

Rue des Jardins - 26 150 Die
www.diois-tourisme.com



Zones d'Activités

- Die - ZA de Chamarges
- Luc-en-Diois - Quartier du Plantier
- Châtillon-en-Diois - Route de Menglon

Martouret

Domaine du Martouret
Route d'Ausson - 26 150 Die

Abattoir Intercommunal

Avenue de la Clairette - 26 150 Die
abattoirdiois@gmail.com

Aires de tri et de réemploi

- Châtillon-en-Diois/Menglon - Route de Menglon
- Die - Quartier Ruinel et Chapias
- Luc-en-Diois - RD93 Route de Die
- La Motte-Chalancon - Route de Chalancon
- Lus-la-Croix-Haute - Le Preinas

◀ La nouvelle aire de tri de DIE a ouvert le 28 novembre 2022

ENFANCE-JEUNESSE

MULTI-ACCUEILS, MICRO-CRÈCHES ET ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

▪ CHÂTILLON-EN-DIOIS

- Multi-Accueil A Petits Pas
- ALSH Abracadabra

▪ DIE

- Multi-accueil Les 4 Jeux Dye
- ALSH Espace Social et Culturel du Diois
- Lieu d'Accueil Enfants Parents Bleu Hamac dans les locaux de l'ESCDD

▪ RÉMUZAT/LA MOTTE-CHALANCON

- Multi-accueil Les Frimousses des deux Vallées
- ALSH géré par l'ESCDD

▪ LUC-EN-DIOIS

- Micro-crèche Les Z'Enfants d'abord
- ALSH géré par l'ESCDD dans les locaux de l'école

▪ LUS-LA-CROIX-HAUTE

- Multi-accueil Les Lucioles
- ALSH Couleur Nature

▪ MARIGNAC

- MAM Curieux de Nature

▪ RECOUBEAU-JANSAC

- MAM Bulle de Vie

▪ SAINT-NAZAIRE-LE-DÉSERT

- Micro-crèche Les P'tits du Désert



POUR EN SAVOIR + :
Retrouvez le dépliant avec les coordonnées des structures enfance et d'autres infos : www.paysdiois.fr

◀ Le pôle Enfance a accueilli le multi-accueil les 4 Jeux Dye à la rentrée de septembre 2022 après plus de 2 ans de travaux.

Annexes

BUDGET les dossiers de présentation du budget 2023

[Rubrique LE PAYS DIOIS/ Rapport d'activités et Budgets](#)

- les comptes administratifs 2022

[Rubrique LE PAYS DIOIS/ Rapport d'activités et Budgets](#)

MARCHÉS PUBLICS

- le tableau des marchés conclus en 2022

www.paysdiois.fr/les-marches-publics/



Zygène de la filipendule sur pied de lavande sauvage

Communauté des Communes du Diois - 42 rue Camille Buffardel - 26150 Die

Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 sauf le vendredi fermeture à 17h.
Téléphone : 04 75 22 29 44 - Courriel : contact@paysdiois.fr

www.paysdiois.fr

.....
Rédaction : Équipe de la Communauté des Communes du Diois
Crédit Photos et Illustrations : CCD, Isa Allemand, ESCDD, Pix n'grain, Unreal Media-Vincent Armand, Robert Gillouin Manon Allemand, Dromolib, ADEM
1^{ère} couverture : Vincent Armand
Réalisation graphique et mise en page : Isa ALLEMAND - CCD



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois